

**Alcool et tabac font grimper le taux d'inflation p. 5**

**la tribune**

**Forum**

Finances  
Sciences  
Informations générales

## L'égalité des femmes, une priorité pour le candidat Landry

**ROUYN (PC) - Bernard Landry, candidat à la présidence du Parti québécois, estime que le Québec ne peut plus se priver de l'apport socio-économique de la majorité de sa population, les femmes.**

En tournée dans le Nord-Ouest, hier, il s'est déclaré convaincu que les progrès réalisés au niveau de la condition féminine depuis les dernières années, constituaient l'un des deux ou trois phénomènes majeurs de la dernière décennie.

M. Landry qui est actuellement ministre du Commerce extérieur et des Relations internationales dans le gouvernement Lévesque, avait donc choisi de traiter de la condition féminine, lors de son passage à Rouyn-Noranda et Val d'Or, dans le cadre de sa campagne à la direction du Parti québécois.

Il s'est félicité de ce que la population féminine de la province représente maintenant 55 pour cent des effectifs universitaires, et qu'en 1984, la majorité des lauréats du concours de l'Ordre des comptables du Canada soient des femmes, en majorité des Québécoises.

Le thème développé hier par M. Landry, "égalité réelle des chances pour les femmes", représente l'un des six thèmes prioritaires de sa campagne à la présidence du PQ.

Il ne s'agit pas là de promesses électorales, selon un porte-parole

du bureau de M. Landry, mais plutôt d'un énoncé de philosophie politique.

L'égalité des femmes doit passer avant tout, selon M. Landry, par l'égalité économique des sexes. Il a déploré qu'en 1985, les femmes demeurent encore moins payées dans leur travail que la moyenne des hommes. Il a aussi dénoncé la tendance à la dévalorisation économique des secteurs où les femmes ont réussi au cours des dernières années des percées significatives.

L'Etat et la société ont le devoir d'appuyer, financièrement et autrement, le choix des femmes par rapport à la maternité, soit grâce à des congés de maternité et à un soutien plus important aux familles monoparentales.

Le ministre a conclu que les personnalités publiques ont la responsabilité de donner l'exemple de rapports amicaux et égaux entre hommes et femmes.

Lors de cette tournée-éclair en Abitibi-Témiscamingue, le ministre a rencontré plusieurs intervenants socio-économiques de cette région : des représentants d'une coopérative d'exploration minière et d'un centre pour jeunes "La Soupape" - et il a participé au lancement des fêtes du cinquantenaire de fondation du village de Bellecombe, près de Rouyn.

## Course au leadership du Parti québécois

# Yves Duhaime intéressé par la succession de Lévesque

**SHAWINIGAN (PC) - Même si ce n'est que dans une dizaine de jours qu'il doit faire connaître officiellement sa décision concernant la course à la présidence du Parti québécois, le ministre des Finances du Québec, M. Yves Duhaime, se dit tout même intéressé par la succession de M. René Lévesque à la tête du PQ.**

C'est ce qu'il a laissé entendre hier en matinée, lorsque rejoint à sa paisible résidence du rang Saint-Olivier, à Saint-Jean-des-Piles, où il profite de ses vacances annuelles.

Il revient tout juste d'un dernier voyage d'affaires en Europe, soit à Londres et à Paris, où il a entamé les premiers jours de son repos estival.

"Je suis en pleine forme. Depuis quelque temps je fais mes contacts et je recueille mes informations. Je suis à l'évaluation mes appuis dans le parti et dans l'ensemble du Québec," de confier le ministre Duhaime au quotidien "Le Nouvelliste", vendredi en matinée.

Tout en rappelant que la période de présentation officielle des candidatures n'a lieu que le

15 août, M. Duhaime a indiqué qu'il ne ferait connaître sa décision qu'à la fin du présent mois.

Toutefois, ses confidences laissent supposer qu'il pourrait bien annoncer qu'il se lancera dans la course...

### Le PQ dans l'opposition

Le député de Saint-Maurice a mentionné que s'il décide de se lancer dans la course, ça ne sera pas pour faire la lutte à son collègue Pierre Marc Johnson à qui il reconnaît une sérieuse avance, mais bien pour battre Robert Bourassa.

En ce sens, M. Duhaime a indiqué que la prochaine élection générale au Québec est capitale pour le PQ. "Nous avons encore

beaucoup à faire," dit-il en reconnaissant qu'avec les pertes enregistrées par le parti au cours des dernières années, dans les diverses élections par-

tielles, celui-ci se trouve dans une très délicate situation. "Il ne faut pas se le cacher, nous sommes un peu dans l'opposition actuellement."

Le ministre a ensuite rappelé que lorsqu'il est entré en politique il y a 15 ans, c'était pour l'option fondamentale du parti, soit la souveraineté-association.

Mais, il a reconnu que le contexte sociopolitique a changé depuis 1976 et qu'il faut aujourd'hui composer avec de nouveaux éléments qui font en sorte que la priorité doit être accordée aux problèmes de l'heure, la situation socio-économique et le chômage... sans toutefois perdre de vue l'option du parti.

"Il faut travailler à maintenir l'unité et la cohésion dans le parti car la présidence est une chose mais la prochaine élection en est une autre," de conclure le ministre Duhaime.



Yves Duhaime



(Laserphoto AP)

## 6.6 millions \$ aux étudiants indonésiens

**DJAKARTA (PC-AFP) - Le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark (à gauche), a signé vendredi à Djakarta, avec son homologue indonésien, M. Mochtar Kusumaatmadja (à droite), un accord concernant la formation professionnelle d'étudiants indonésiens.**

Aux termes de cet accord, le Canada offrira 6.6 millions \$ US sous forme de bourses à des étudiants souhaitant enrichir leur formation au Canada, en Indonésie ou dans un pays tiers.

M. Clark a été reçu vendredi matin par le président indonésien Suharto. Interrogé sur le problème des droits de l'homme en Indonésie et sur la question de Timor-Est, M. Clark a souhaité que des journalistes puissent visiter plus souvent l'ancienne colonie portugaise annexée en 1976 par l'Indonésie.

Au cours d'une rencontre avec des hommes d'affaires canadiens, M. Clark a souligné l'importance croissante du commerce canadien avec les pays d'Asie et du Pacifique, qui a maintenant dépassé en valeur le commerce atlantique.

## Par Petro Canada 215 millions \$ payés en trop à l'achat de Pétrofina en 81

**OTTAWA (PC) - Une étude effectuée par des consultants privés révèle que les contribuables canadiens ont payé au moins 215 millions \$ de trop lors que la société Petro Canada a acheté Pétrofina en 1981.**

Mais ce montant se perdait dans les données du rapport final établi le printemps dernier par les vérificateurs de la firme torontoise Ernst and Whinney.

Le gouvernement fédéral avait soutenu que ce rapport lavait de tout soupçon la prise de contrôle de l'ancienne société belge pour 1.7 milliard \$.

L'étude effectuée par Sproule and Associates, une firme de consultants de Calgary, est un document-clé du rapport de vérification soumis à la ministre de l'Énergie Pat Carney, par Ernst and Whinney, dont Southam News a obtenu copie en vertu de la Loi d'accès à l'information.

Sproule y conclut que Pétrofina a surévalué de 215 \$ à 265 millions \$ les réserves pétrolières et gazières prouvées de Pétrofina.

En y ajoutant les au-

tres avantages tels que la valeur des terrains non-développés et les réserves pétrolières probables, Petro Canada aurait surestimé les intérêts pétroliers de Pétrofina de 195 \$ à 275 millions \$.

Le rapport stipule que Petro Canada:

- s'est fiée à des estimations sur les réserves pétrolières et gazières datant d'un an

- a établi des prévisions irréalistes sur le prix du pétrole et du gaz, ne tenant pas compte des prix établis par Ottawa en vertu du Programme national de l'énergie

- a ignoré l'intention manifestée par Ottawa de hausser la taxe sur le pétrole et le gaz.

M. Pierre Nadeau, qui avait soutenu que le prix payé était "excessif".

L'étude fait également écho aux propos du vérificateur général, Kenneth Dye, selon lequel les contribuables pourraient avoir payé jusqu'à 700 millions \$ de plus.

Les calculs et les conclusions de Sproule ne figurent pas dans le résumé du rapport de vérification effectué par Ernst and Whinney sur la prise de contrôle et rendu public, le 8 mars dernier.

M. John Kingston, un associé de Ernst and Whinney, a confirmé hier que la firme était d'accord avec Sproule sur la surestimation des réserves pétrolières mais ne partageait pas la prévision d'une hausse de la taxe sur l'essence.

Il a précisé que sa firme partageait les pronostics de Petro Canada qui prévoyait que la taxe sur l'essence serait de 8 p.c. La taxe atteint maintenant 12 p.c. soit le niveau prévu par Sproule.

## Guerre des étoiles

# Un refus de collaborer placerait le Canada en mauvaise posture

**OTTAWA (PC) - Si le Canada refuse de collaborer aux travaux de recherche préparatoires à la réalisation du programme américain Star Wars, il risque presque certainement de perdre d'autres contrats de défense avec les États-Unis et d'être en plus confronté à des difficultés dans ses relations bilatérales avec ce pays.**

Un ancien sous-ministre de la Défense, M. Buzz Nixon, et un lieutenant général à la retraite maintenant à la tête de l'Association des industries aérospatiales du Canada, ont exprimé cet avis vendredi. Les deux hommes témoignaient devant le comité spécial du Parlement étudiant l'invitation lancée au Canada par les États-Unis de participer aux travaux d'élaboration du programme Star Wars ainsi que la libéralisation des échanges entre les deux pays.

Selon M. Nixon, il faut prévoir que, suite à un refus du Canada, on réagira "consciencieusement" de très mauvaise façon aux États-Unis. Tous les rapports entre les deux pays pourraient être bouleversés, qu'il s'agisse de

commerce aussi bien que de développements technologiques.

### Promesse américaine

Le lieutenant général Lewis a exprimé son appui à cette opinion. Participer aux préparatifs de Star Wars peut signifier pour le Canada jusqu'à 50.000 emplois d'ici 1992 et autant que 100.000 jusqu'à l'an 2000, a-t-il ajouté. Il suffirait que notre pays soit chargé d'un pourcentage de l'ensemble des travaux de recherche envisagés avec leurs retombées commerciales.

Un membre du comité, le député néo-démocrate ontarien Steven Langdon, a rapporté que les États-Unis s'étaient engagés envers le ministère des Affaires extérieures à

l'informer de toute tentative d'obtenir un contrat de Star Wars par une société canadienne.

### Bases au Canada?

La situation est particulièrement délicate avec les filiales canadiennes de grosses entreprises américaines, a-t-il cependant souligné. Ainsi, neuf des 10 compagnies américaines ayant obtenu les contrats les plus élevés du projet ont des filiales au Canada.

Encore une fois, plusieurs groupes se sont carrement opposés au programme, vendredi: entre autres, la Coalition pour le désarmement, le mouvement pacifiste Project Ploughshares et Pugwash du Canada.

Dans ce dernier cas, le groupe a exprimé la crainte que les États-Unis veuillent un jour installer des bases de leur IDS au Canada et au Groenland.

C'était la dernière journée d'audiences du comité qui doit remettre son rapport au gouvernement d'ici le 23 août.

## Résultats

Prochain gros lot 760 000.00\$

Tirage du 19-07-85

1 2 4 11 12 23 3

GAGNANTS LOTS  
6 6 0 383 853.00\$  
5 6 + 9 7 582.20\$  
5 6 134 636.50\$  
4 6 5601 56.30\$

Ventes Totales: 1 881 263.00\$

Mise-tôt 5 13 19 32

GAGNANTS LOTS  
400 125.00\$

Provincial 2738653 500 000\$

Tirage du 19-07-85 738653 50 000\$

38653 1 000\$

8653 100\$

653 25\$

53 10\$

Mise-tôt 115112 50 000\$

15112 5 000\$

5112 250\$

112 50\$

12 5\$

INTER 043259 250 000\$

Tirage du 19-07-85 43259 2 500\$

3259 250\$

259 50\$

59 10\$

Numéros non-décomposables: 269482 25 000\$

975781 25 000\$

754740 25 000\$

Numéros mobiles: 05365 2 500\$

2098 250\$

806 50\$

La Quotidienne 3 4

Semaine du: SAMEDI 967 9958  
13-07-85 LUNDI 779 9720  
MARDI 888 2488  
MERCREDI 643 8776  
JEUDI 125 0426  
VENDREDI 051 1669

Les modalités d'engagement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

## Petro-Canada aux frais du contribuable

Dans l'art de gaspiller des millions \$, dans l'art d'écraser encore plus le contribuable canadien, Petro-Canada remporte la palme. Depuis que les Canadiens participent au développement de l'industrie pétrolière par gouvernement interposé, les inquiétudes ont toujours été grandes quant à l'utilisation des fonds publics par la société d'Etat Petro-Canada; elles étaient bien fondées et le sont encore plus que jamais. Selon une étude effectuée par la firme de consultants privés Sproule Associates de Calgary, Petro-Canada aurait payé 215 millions \$ de trop pour l'acquisition de Petrofina en 1981, rien de moins. La révélation a de quoi révolter. Mais qu'à cela ne tienne, la même société fédérale s'apprêtait ces derniers jours à bécoter une autre transaction douteuse avec Gulf Canada. En effet, selon bon nombre d'experts, les 1,8 milliard de dollars que le gouvernement avait officiellement autorisé étaient destinés au secteur le moins rentable de l'industrie pétrolière. Les raisons en demeurent obscures mais, heureusement, le marché n'a pas eu lieu.

Pour le Canadien moyen, de tels chiffres ont de quoi étourdir. Que représentent-ils exactement? En gros, en ce qui concerne la transaction qui était prévue avec Gulf, on parle d'environ 100 \$ par tête de contribuable. Bien sûr les intentions du gouvernement n'étaient pas d'en faire payer la facture par les citoyens mais bien d'assurer à l'industrie pétrolière canadienne une

place plus profitable sur le marché. Pourtant, depuis l'échec des négociations, plusieurs analystes pétroliers soutiennent que Petro-Canada se serait mis les pieds dans les plats en acquérant raffineries et réseau de distribution qui sont des actifs d'une valeur plus qu'incertaine. Et si d'abord et avant tout, on considère que le marché international du pétrole est actuellement des plus incertains, on se demande dans quelle galère le gouvernement fédéral allait s'embarquer... avec l'argent des contribuables.

Pourtant jeune, l'histoire de Petro-Canada n'est pas reluisante. Ce sont d'abord les libéraux de Pierre-Elie Trudon qui ont cautionné l'incertitude la plus totale. Tour à tour, le vérificateur général Kenneth Dye, l'ex-président de Petro-Canada lui-même, et maintenant la firme Sproule l'ont affirmé: la transaction de 1981 avec Petrofina a été l'occasion d'un gaspillage éhonté. Des estimations erronées sur les réserves pétrolières, des prévisions irréalistes sur la tendance des prix du pétrole et ironiquement, le fait d'avoir ignoré l'intention d'Ottawa de hausser les taxes sur le pétrole ont coûté au moins 215 millions \$ de trop aux Canadiens (le vérificateur général a déjà parlé de 700 millions \$). Mais les gouvernements passent, le déficit continue de grandir et nous de payer, ce sont maintenant les conservateurs de Brian Mulroney qui pensent pétrole et gaspillage.

Roch Bilodeau

### BAVASSERIES

## L'homme de la semaine

C'est un personnage un peu fat malgré son âge vénérable que nous élevons à la dignité d'homme de la semaine. Tellement fat qu'on l'appelle le Pharaon Ramses II pour les intimes.

Ramses est en visite à Montréal pour l'été, présumément pour tourner un film publicitaire pour la compagnie Band Aid et possiblement pour aider à la campagne électorale du Parti québécois, étant donné qu'il a de l'expérience dans les linéaires, lui qui vit tout fin seul dans son appartement, une pièce appelée en Égypte, sarcophage.

C'est incognito que Ramses a roulé jusqu'à Terre des Hommes. Il n'aime d'ailleurs pas les foules, vivant toujours en petites "gangs", ou petites bandes, on pourrait même dire en bandes. Même s'il est tout blanc, il n'est pas malade.

Ramses a passé sa jeunesse, sa vieillesse et les années d'après, en Égypte. Il y a été découvert par Tintin qui nous a appris qu'il était un gars à l'argent, ou un gars à fric, un Africain disons-nous. Sa mère, qui était égyptienne, malgré sa vénération pour les chats, parlait semble-t-il anglais, elle passait son temps à lui dire: "Tout, tout, come on". Ramses a été le premier à déjouer le ministère des Corporations et des Consommations en restaurant des ventes pyramidales qui n'ont jamais été déclarées illégales. En somme, malgré les apparences, Ramses n'a jamais été dans de beaux draps.

Si vous allez le voir, saluez-le pour nous. Et parlez-lui de l'invention fantastique qu'est la fermeture-éclair. Ça irait plus vite quand il décide de prendre une douche.

Gaspard Blanchard

### L'OPINION DES AUTRES

## Les diplômes

Comme il fallait s'y attendre, les jeunes auront l'honneur de quelques slogans dans le cadre de la campagne à la direction du Parti québécois. Au nombre des promesses qu'on leur fait déjà se trouve une meilleure qualité d'éducation. Le ministre Landry particulièrement s'en montre soudainement très préoccupé. Dès la confirmation de ses intentions de briser les suffrages, il a explicitement mentionné l'enseignement secondaire et universitaire au rang de ses priorités.

Ainsi affiché, le candidat Landry ne risque pas de rater son effet. De la maternelle au doctorat, les écoles, ces organes de reproduction sociale, n'ont jamais manqué d'enflammer le débat politique au Québec.

En l'occurrence, voilà au moins vingt-cinq ans bien sonnés qu'on disserte sur l'organisation, la structure et l'administration des services académiques québécois. Chaque fois, les discussions sont allées bon train et les réformes inspirées ont fait leur chemin cahin-caha. M. Landry veut voir augmenter le nombre des diplômes de maîtrise et de doctorat accordés. Mais il en va de ces certificats comme des médailles arrachées aux sports. Plus le bassin des athlètes est imposant, meilleures sont les chances d'emporter l'or, l'argent, le bronze.

Or, si les ressources mises à la

disposition des universités et leur exploitation valent la peine d'être réévaluées après les coupures ou compressions budgétaires donc ces institutions de haut savoir ont été l'objet à leur corps défendant, il n'en pas autrement de leurs réserves d'approvisionnement: les institutions pré-universitaires. Les cégeps surpeuplés, les classes hétérogènes et nombreuses dont héritent les professeurs du secondaire, la pédagogie normalisée, l'enseignement standardisé, l'accès limité au collège, l'habitude que l'on a de déplorer les faiblesses en mathématiques et la pauvreté du français à l'école, mais de boudier l'évaluation de l'enseignement sont autant de conditions impropres à la formation de jeunes qui seront disposés à poursuivre leurs études. Préserver longtemps le goût d'apprendre et développer des êtres épanouis que la curiosité pousse à un haut niveau de spécialisation demande plus de soins qu'on semble bien vouloir en apporter en milieu pré-universitaire. Si donner une chance aux jeunes, leur réserver un avenir meilleur, signifie de leur offrir un enseignement de haute qualité, c'est donc aux contenus plus qu'aux contenants de l'éducation qu'on devra s'attaquer.

Johannes MARTIN GODBOUT  
Le Droit



### L'OPINION DES LECTEURS

## Une victoire pour l'école catholique

Au Chanoine Larouche,

Honneur et félicitations à vous et à tous ceux, qui, de près ou de loin, vous ont aidé dans cette marche ardue, à parvenir jusqu'à la victoire.

Il y a trois ans déjà, revêtu des armes doctrinales et spirituelles, vous vous engagiez dans le combat. Vous aviez avec vous les parents catholiques et toutes les bonnes âmes qui vous appuyaient de leurs prières et de leurs sacrifices.

A la tête de cette croisade vous y avez mis Dieu, sachant que sans Lui on ne peut rien faire. Ce furent les Heures Saintes, les nuits de prières devant le Saint Sacrement exposé, afin de supplier Dieu de nous venir en aide. Aujourd'hui, le Ciel se penche sur vous et exauce vos demandes. Loué soit le Seigneur pour cette faveur insigne qui appelle de notre part de ferventes actions de grâces.

Combien de fois n'avez-vous pas rappelé les avertissements graves que l'Eglise n'a cessé de donner

concernant ces importants problèmes de l'éducation. Vous avez mis en lumière l'Encyclique de Pie XI qui mettait en garde des 1930 contre l'école unique (pluraliste) et la condamnant sévèrement.

Il arrive quelquefois que d'aucun se demandent de qui il s'agit exactement dans cette triste histoire des écoles? Ceux qui ont suivi de près le déroulement de l'histoire depuis la création du ministère de l'Éducation comprennent qu'il s'agit d'une révolution qui n'est pas simplement politique mais principalement d'ordre moral, d'ordre culturel, d'ordre religieux. En réalité, c'est l'enfant, la personne humaine qui est en jeu.

La famille également est en jeu, dans son identité et dans sa mission. La société elle-même est en jeu, puisqu'on l'ébranle jusque dans ses fondements.

La religion chrétienne est en jeu. Il suffit de regarder vingt-cinq ans en arrière pour se rendre compte que depuis la révolution tranquille, la laïcisation progressive a conduit de fortes majorités chrétiennes de

chez-nous à l'indifférence religieuse souvent très près de l'athéisme.

Ceux qui ne craignent pas de se substituer à Dieu veulent la disparition de l'école catholique, pour mieux régenter la société et faire de ses membres des robots.

On sait que l'Eglise a toujours reconnu que "le Droit premier et inaliénable des parents est celui d'éduquer leurs enfants". Le Pape Jean-Paul II s'est fait un devoir de répéter ce que ses prédécesseurs ont déjà dit: "C'est pourquoi l'Eglise prend ouvertement et avec vigueur la défense des droits de la famille contre les usurpations intolérables de la société et de l'Etat".

L'Eglise, M. le Chanoine, c'est le Pape avec les évêques, les prêtres avec les fidèles. Tous ont le devoir sacré de défendre l'école catholique. Comment comprendre que vous ayez été seul dans cette formidable bataille? Aucune voix ne s'est fait entendre, même la voix épiscopale est demeurée muette.

Je vous fais grâce de la réponse, M. le Chanoine. Elle s'impose d'elle-même.

Bernadette Daigle

## Un budget "piquant" pour les diabétiques

Me Jean Charest,  
Député de Sherbrooke

C'est avec stupéfaction que nous avons pris connaissance de l'impôt sur budget du 23 mai dernier. Le budget "pique" profondément tous les diabétiques, et du même "côté" augmente nos coûts (10 pour cent de tous nos produits).

Etant donné, que je suis diabétique, cela me coûte déjà de 70 à 80 dollars par mois (sans compter le 10 pour cent) pour assurer mes soins de survie. Il va sans dire que cela me "pique" encore plus profondément lorsqu'à toutes mes injections, je constate que je suis taxé jusqu'au pancréas... Croyez-moi, monsieur le député, nous l'avons mentionné à notre campagne de financement "personne n'est à

l'abri du diabète", et lorsque vous êtes diabétiques, les contrôles sont rigoureux et les coûts énormes. C'est pour cela, que nous n'avons pas besoin d'absorber la taxe de 10 pour cent sur les marchandises relatives à la santé qui est imposée aux commerçants et transmise par ceux-ci par le biais d'augmentation des coûts. Nous avons suffisamment de notre pancréas en déficit d'insuline, ne nous demandez pas de combler les déficits...

De plus, c'est sur un ton humoristique que j'ai pris connaissance de la page 1 du Communiqué de l'Accise T1 du 23 mai 1985, qui se titre "Modifications à l'exemption pour les marchandises relatives à la santé". On y mentionne que "des modifications seront apportées afin d'exempter expressément

de la taxe de vente fédérale les (...) et les contraceptifs".

Je comprend très mal, pourquoi des seringues, des bâtonnets pour les tests de glycémie, etc. qui sont nécessaires à la survie des diabétiques ne soient pas exemptés expressément alors que les contraceptifs le seront. Remarque, je n'ai rien contre les contraceptifs, mais si ceux-ci peuvent être expressément exemptés, vous n'aurez qu'à inclure les produits pour diabétiques dans votre exemption expresse. Tout le monde serait expressément heureux... et nous vous en serions expressément reconnaissants.

"Piquement" votre,

Daniel Lacombe  
Président  
Association du Diabète,  
section Estrie

### ANALYSE

## Il y a 25 ans, John F. Kennedy remportait l'investiture démocrate

Le 13 juillet 1960, il y a 25 ans, John F. Kennedy remportait l'investiture du Parti démocrate en vue de l'élection présidentielle tenue en novembre de la même année. Dans son discours d'acceptation, Kennedy parlait à ses compatriotes, et aux citoyens du monde, d'une "Nouvelle frontière": celle des années 1960, jonchée d'opportunités et de périls inconnus, une frontière d'espoirs et de menaces non-accomplies.

C'est indiscutablement dans cet exposé que Kennedy se révèle au monde. Sénateur encore mal connu, qui franchira bientôt un à un les nombreux obstacles

inhérents à une candidature catholique à la présidence, Kennedy suggère à l'Amérique et aux continents sa conception du monde et de ce qui le caractérise alors. L'innovation technologique, en allégeant le fardeau des sociétés, menace du même souffle leur survie. Désormais, l'Homme possédant la puissance de solutionner les maux du globe se réserve aussi le pouvoir de procéder à son éclatement.

Nouvelle frontière à l'intérieur aussi. La société américaine a changé. De nouvelles forces, qui sommeillaient de-

puis longtemps, s'éveillent et le visage politique de l'Amérique devra s'y adapter. Les minorités raciales revendiquent leur juste place dans un milieu dont elles se sentent encore étrangères et exclues. La pauvreté et la réalité des ghettos cessent de n'être qu'une image passive. Bientôt, le sort des déshérités deviendra l'une des forces revendicatrices qui se cristalliseront pendant l'affaire du Vietnam et l'époque de contestation qui la marquera au crépuscule de la décennie.

Mais en juillet 1960, Kennedy se révèle bien conscient de ce qui attend le monde si celui-ci ne se conforme pas, dans sa structure et sa pensée, à sa propre évolution. On ne comprendra Kennedy qu'à moitié. Il ne gagnera l'élection que d'extrême justesse et l'Amérique, comme le monde, se rebellera plus d'une fois sous sa gouverne. La préparation d'un monde nouveau ne se fait pas soubresauts. John F. Kennedy, aussi bien par son destin que par son héritage politique, en constitue un excellent exemple.

Luc Bertrand

## Avis aux lecteurs

La Tribune publie gratuitement les opinions des lecteurs. Les sujets d'intérêt local ou régional ont la priorité, et nous ne nous engageons pas à publier toutes les lettres reçues. Les lettres doivent être courtes et nous nous réservons le droit de les éditer. Chaque lettre doit être signée et com-

porter l'adresse complète de l'auteur avec son numéro de téléphone. Ces renseignements restent confidentiels, seuls le nom de l'auteur et de la ville d'origine apparaîtront dans le journal. Les lettres anonymes comme les lettres injurieuses ne seront pas publiées.

Le rédacteur en chef

### TRIBUNE LIBRE

## Affaires sociales: vœux pieux?

La création récente d'une commission d'enquête chargée de faire le point sur la situation des soins de santé et des services sociaux au Québec est, à notre avis, une initiative heureuse. Ne voulant pas présumer des intentions réelles de nos législateurs et des répercussions de ce geste sur l'avenir de l'immense machine des Affaires sociales, nous nous interrogeons sérieusement sur certaines réalités que la commission doit prendre en considération:

1° Nous félicitons d'abord le ministre Chénier concernant le réalisme du budget de la Commission d'enquête et l'échéancier avec laquelle cette dernière doit travailler. Malheureusement, le choix de la plupart des membres de la commission est très discuté; comment des directeurs généraux d'établissement, des cadres "staff" de CRSSS et autres bonzes grassement rémunérés par le système actuel, arriveront-ils à une évaluation approfondie, à un examen objectif de leurs propres politiques et procédures et des orientations futures de l'appareil à guérir pour, par la suite, énoncer des recommandations logiques sans que d'abord leurs propres intérêts et ceux de leurs pairs ne soient satisfaits? au détriment de la logique et du bon sens? Ce serait comme demander à des policiers provinciaux d'enquêter sur les agissements et activités de leurs confrères de Sherbrooke et de Rock-Forest dans le cadre des incidents malheureux de décembre 1983...

2° Sous d'autres ministres péquistes chargés des Affaires sociales, un effort de "dégraissage des budgets" s'est engagé depuis le début des années 1980. Malheureusement, cet effort s'est trop arrêté à réduire des postes de préposés aux bénéficiaires et d'autres personnes les plus près des patients de nos établissements de santé; à notre humble avis, la commission devrait reprendre le flambeau vacillant de la réforme et s'attarder cette fois-ci aux fonctionnaires intermédiaires et supérieurs à leurs activités administratives. Nous croyons sincèrement qu'une bonne réforme s'accompagne généralement d'un examen détaillé de toute la structure administrative et non pas seulement des employés (ce qui est le plus près des clients du système). Mais comment un d.g. d'établissement va-t-il se prendre pour recommander que des pratiques administratives éprouvées dans d'autres sphères d'activité soient instaurées quand il ne l'a pas fait lui-même dans sa propre cour depuis le début de son règne?

3° Il n'est pas question ici de partir à la course aux sorcières ou d'instaurer un régime dictatorial à la "Hitler". Au contraire, la Commission d'enquête devrait être en mesure d'étudier des solutions qui ont été testées et sont en vigueur dans d'autres sphères d'activité de notre société. Ainsi la commission d'enquête pourrait s'adjoindre des "experts" (le mot peut paraître fort) provenant de d'autres secteurs d'activité et leur demander de l'assister dans ses travaux. Ces spécialistes pourraient selon nous, avoir une vue plus objective que des membres participants aux activités journalières du système de santé.

En conclusion, nous estimons que si la Commission d'enquête du ministre Chénier se veut un outil efficace et non pas un exercice en fantaisie comme trop d'institutions instaurées de nos gouvernements, elle se doit d'entendre la voix d'autres spécialistes que ceux de la santé pour obtenir une vue globale et des orientations réalistes. Sans ça, nous nous retrouverons à Noël 1987, avec des vœux pieux de fonctionnaires douillets qui ne correspondent pas avec la réalité dure d'un défilé de l'appareil public. La population du Québec mérite sûrement un cadeau de Noël 1987 moins bien emballé mais plus pratique...

Laurent Bergeron, B.A.A.  
Conseiller en gestion

## la tribune les opinions...les documents...les analyses...les sondages...

## Le nouvel ambassadeur canadien à Paris: des opinions partagées

La presse québécoise a commenté, cette semaine, la nomination de M. Lucien Bouchard au poste d'ambassadeur du Canada à Paris.

Aux yeux de Mulroney, Lucien Bouchard incarne la réconciliation nationale, écrit Michel Roy dans La Presse. "... Québécois typique, il

consent à représenter le Canada réel dans la capitale française, surtout pour rappeler à Paris que notre pays tient à conserver des liens privilégiés avec l'Europe malgré le choix américain que ses intérêts l'obligent à faire". Roy souligne que ce choix restera discutable et discuté aussi longtemps que M.

Bouchard n'aura pas fait la preuve de ses aptitudes particulières dans un domaine qui n'est pas le sien et auquel il ne semblait pas destiné.

Un correspondant de Southam News, James Ferrabee, analysant cette nomination dans The Gazette, écrit que M. Bouchard ne possède

pas les qualifications nécessaires pour bien représenter le Canada en France. Il se montre particulièrement sévère. "Il existe suffisamment de postes dans les conseils portuaires, les commissions laitières et les commissions de relations ouvrières pour permettre au premier ministre de faire preuve de sa

détermination louable de promouvoir la réconciliation nationale".

Ferrabee rappelle les critiques qui ont été exprimées il y a quatre ans lorsque les États-Unis ont nommé M. Paul Robinson comme leur ambassadeur au Canada. "Cet homme,

dont on doutait de ses talents diplomatiques, connaissait mal notre pays. Et les Français, quant à eux, sont encore plus sensibles à ces questions que les Canadiens. En France, le Canada a besoin d'un véritable homme politique ou d'un vrai diplomate. Bouchard n'est ni l'un, ni l'autre".

## OPINION LIBRE

## A propos des écoles catholiques: les sophismes d'un rédacteur

En s'amenant dans le sombre paysage de la confessionnalité, M. Jean Vigneault ne doutait pas de l'écueil qui le guettait: l'emphase. Son intervention, son matraquage fantaisiste me fait penser à ces enfants qui visitent ces rares musées de dinosaures, vieux de 150 millions d'années. Il ne se doutait pas de nos sept années consacrées à la plus noble des causes, le destin de notre peuple, lié à l'avenir de sa jeunesse. Nous étions dignes du matraquage le plus outrancier. Notre crime, défendre l'école catholique comme jadis l'université catholique. Notre grand crime, celui d'avoir dénoncé tant de fois les lois 40 et 3 et d'avoir largement contribué au procès contre la loi, déclarée "inconstitutionnelle".

Plus sagace qu'on ne le croit, il a mérité sa petite brassée en pensant que nous étions seuls, comme dans la Charité de Ste-Jeanne d'Arc, où Péguy condamne ainsi le Christ: "Il ne pouvait pas s'en sortir. Ils étaient tous contre Lui, le gouvernement, les prêtres et le peuple."

Seuls pas tellement, du moins avec nos évêques qui, comme nous, ont privilégié l'école catholique. Et nous plus qu'eux qui avons pris la consigne de Vatican II sans plénitude avec en moins la raison d'Etat qui était déviante.

## L'attitude de nos évêques

Sans vouloir faire le moindre procès, comment expliquer l'attitude de nos évêques. Il est toujours oiseux de recourir à l'étranger quand on entreprend un débat. A Versailles il y avait un million de personnes, à Paris deux millions pour manifester en faveur de l'école catholique. D'évêques français, il n'y avait aucun, sauf le cardinal Lustiger qui prononça au départ une allocution en catimini, sauf Mgr Honoré qui déclara ne pas vouloir nuire au gouvernement (socialiste) avec cette question des écoles. Cela nous fait comprendre l'attitude univoque de ne pas déplaire au gouvernement. Entre-temps, le président Mitterrand était sorti courroucé de chez le Pape. Sans doute que ça n'avait pas marché avec l'affaire des écoles du "grand service unifié". Allant à Lourdes à son tour, M. Mitterrand fit savoir au Pape Jean-Paul II que les affaires de l'Etat le regardaient. Peu de temps après, c'est le pape lui-même qui exhortait les catholiques français à défendre leurs écoles catholiques. Il y avait sous-jacente la "minute historique" du beau rêve du mariage du socialisme avec l'école catholique et qui peut-être la réconciliation du socialisme avec le catholicisme. L'opération charme n'a pas réussi. Les catholiques français ont perdu des plumes comme nous aussi avec l'opération charme de la Loi 3.

La sagacité de M. Vigneault est toute entière dans la reconnaissance d'une "évolution". Mais quelle évolution au juste pour ces 5,600,000 qui se déclarent librement "catholiques" sans qu'on ait à leur tordre le bras. Sont-ce des anarchistes, des marxistes, des marxistes-léninistes? Il s'agit d'une évolution qui

tient au mauvais usage du mot "pluralisme", d'un pluralisme tenace qui entrainerait la substance morale et spirituelle de tout un peuple catholique dans le creuset d'une évolution nihiliste. La fascination de ce mot nous a fait parcourir un curieux de chemin. "Feu l'unanimité", "Le Québec n'est plus monolithique" s'exclamait Gérard Pelletier, le rédacteur gauchiste de la revue "Cité Libre". Ce sont ces cerveaux à combustion rapide qui ont utilisé ce mot dans le Rapport Parent pour en venir à deux cheville de la laïcisation totale des écoles catholiques et au monopole absolu de l'Etat sur l'éducation.

Pas si bêtes ces Québécois au génie démolisseur pendant que les Français de leur côté rebâtissent leur système catholique d'enseignement. Ce n'est que 25 ans après que le gouvernement Mulroney utilise à son tour le mot "pluralisme" pour anesthésier l'école catholique au réseau scolaire de l'Etat. Même avec 92 pour cent des catholiques, ça fait 25 ans qu'on veut nous "refiler" l'école neutre au Québec. Présentement, c'est avec le concept de l'école publique, commune et communautaire qu'on le fait; tandis qu'en France, le gouvernement socialiste utilise le mot "l'école du service public, unifié". La similitude est étonnante. D'où le mépris du pouvoir pour les catholiques; d'où le mépris de l'Etat pour l'école catholique. Remercions le Ciel de pouvoir encore faire condamner ces lois injustes. Demain, on essaiera de mettre sous le couperet l'article 93 de la Constitution. Comme quoi les mythes ont la vie dure. De telles méconnaissances témoigneraient ailleurs d'une guerre de religion. On peut tout faire au Québec: il n'y a rien là.

Déjà l'intrusion de la laïcité dans les écoles se manifeste par la déconfectionnalisation, l'option d'une morale athée au détriment de l'enseignement religieux. Sous cette nouvelle ère de déstabilisation, ce sera demain la reconnaissance légale du mariage au nom de l'unité laïque en remplacement de l'unité catholique. On saisis le sophisme qui porte sur les vraies et les fausses valeurs. Qu'on le veuille ou non, il faut donner la primauté à un système de valeurs. Si ce ne sont pas les valeurs chrétiennes qui méritent notre confiance, ce sera les valeurs des dogmes athées, maçonniques et marxistes. Mais n'oublions pas que la primauté des valeurs catholiques repose sur un ordre de perfection issu du culte à rendre à Dieu et d'une législation qui s'inspire du droit naturel.

## Quelques sophismes particuliers

**I—Celui de l'irrespect?**  
Il est bien clair que les évêques dans leur déclaration conjointe se sont tous prononcés en faveur de l'école catholique. Il n'y a aucun doute. Telle n'est pas la question quand on a le culot de vouloir me situer dans la désobéissance. Voici le dilemme. D'une part, les évêques voulaient-ils défendre l'école catholique? Si oui, nous leur

avons rendu grand service en défendant de toutes nos forces la confessionnalité pour leur apporter nos écoles catholiques sur un plateau d'argent. D'autre part, s'ils ne voulaient pas défendre nos écoles catholiques (simple hypothèse), c'est bien dommage pour eux, ils n'auraient pas fait leur devoir. Nous n'en sommes pas responsables.

Que disent à ce sujet le Droit canonique de l'Eglise et le Concile de Vatican II? Les Evêques et les prêtres ont la grave obligation d'aider, de promouvoir et de défendre les écoles catholiques. Qui a désobéi? Pas moi, sans doute. Mais tous ceux qui sont restés sur leurs arrières quand c'était le temps de défendre la confessionnalité.

## II—La déconfectionnalisation une normalité?

Il faut n'avoir ni courage ni pensée pour trouver normale la déconfectionnalisation de notre système d'enseignement, de nos écoles, de nos commissions scolaires, de perdre le droit à la gestion pédagogique, à l'acte pédagogique, et aux caractères essentiels de l'école catholique pour se placer sous le pouvoir totalitaire de l'Etat en éducation. C'est M. François-Albert Angers qui en 1960 a le mieux compris ce que pouvait être une réforme scolaire privée de ses structures, de son épine dorsale naturelle...

Une expérience de plus de 20 ans le démontre.

Pour ruiner les Commissions scolaires, le gouvernement les a soustraites à la perception du financement, a procédé à un nouveau regroupement au point de faire presque disparaître la CECM de Montréal pour les muter en organismes coopératifs! Et après les avoir déconfectionnalisées, sans l'encouragement des évêques, leur donne le nom de commissions linguistiques.

Normal dites-vous? Pas pour un peuple à majorité de 92 pour cent catholique qui a besoin de ses institutions et dont les sondages précisent l'accord à 90 pour cent environ. Pour que ce soit normal, il faut dépasser le libéralisme pour arriver au socialisme. Tout gouvernement socialiste tend à éliminer l'intermédiaire entre l'Etat et les gouvernés, pour se trouver seul en face de la personne. En abolissant une structure confessionnelle nécessaire à la gestion pédagogique, on hâte par l'étapisme l'avènement de la neutralité scolaire et on agrandit le monopole de l'Etat — contre Vatican II — dont on fortifie la puissance. La ruse consistait à donner plus de pouvoir aux parents pour s'adjointre la Fédération des Comités de parents. Fédération ne veut pas dire l'ensemble. Spécifiquement, la commission scolaire était rendue inapte à assurer les éléments constitutifs de l'école catholique. Donc ce que vous prenez pour de la "normalité" n'est que de l'étapisme d'un gouvernement centralisateur et usurpa-

teur, de l'esprit socialiste de la par-fait "social-démocratie". Ce que vous nous pardonnez pas, c'est de changer le cours de l'histoire!!

## III— "N'empêche pas la possibilité d'écoles confessionnelles"

"Effet positif à inciter les parents à s'intéresser... au lieu d'être des écoles catholiques que de nom". Décidément la Loi 3 s'adapte merveilleusement à l'école confessionnelle "qui pourra être école confessionnelle" et à l'intérêt des parents à les réaliser, à la façon des maîtres du Kremlin qui se préoccupent beaucoup plus de la santé de M. Reagan qu'à celle de leurs propres dirigeants dont on entend parler de la maladie qu'après la mort.

Comment après trois années de combat pouvoir encore soutenir pareil sophisme et nous obliger encore une fois à ce Baba. Pour dire cela aussi froidement, il faut avoir renoncé au droit des parents à l'éducation et au libre choix de l'école et s'être rangé d'emblée sous l'absolutisme de l'Etat en éducation.

Et surtout croire à l'immobilisme du pouvoir étatique de l'Etat en éducation depuis 20 ans. C'est un peu fort.

Il pourra y avoir accès à la possibilité d'école catholique et c'est au conditionnel, pourvu que le Comité d'école soit d'accord en cette école déconfectionnalisée, dite "publique", commune et communautaire" pour tous, où les questions divergentes devront se régler par voie de compromis (Livre blanc).

Pour avoir une école catholique, il faudra l'accord ou la quasi unanimité du comité d'école pour en faire la demande. Ensuite, il faudra la majorité des parents catholiques — on connaît l'apathie légendaire des parents — et cela périodiquement.

Ce qui fait que finalement, la neutralité l'emportera possiblement.

Et cela en dépit de nouvelles mesures restrictives dont on se contente d'en faire l'annonce. Ce qui est pourchassé, c'est la confessionnalité. Ce qui est privilégié, c'est le droit à la discrimination.

Là-dessus il y a des précédents qui laissent présager de légitimes soupçons: le cas de l'école Larocque de Sherbrooke; cet arrêté en conseil pour déclarer nos écoles catholiques parce que personne n'avait demandé la reconnaissance, lors d'une pareille demande. Pensez-vous qu'on le fera cette fois-ci avec plus d'empressement? Il n'y a pas à s'en étonner, ces conditionnements sont nettement en conformité avec la Charte des droits de la personne du Québec qui ne reconnaît pas l'école confessionnelle, mais seulement le droit au cours de religion!

Le chapitre de la confessionnalité est en étroit rapport avec la Charte des droits de la personne qui a lieu de protéger les droits des catholi-

ques, protège ceux qui ne le sont pas. Ceci a poussé M. Laurin à déclarer à la radio qu'il faudra que dans une école optionnelle déclarée "catholique" que l'on respecte les convictions des autres. S'il y a des enfants des familles musulmanes, juives, athées etc., il faudra que l'on en tienne compte. Alors dans cette école catholique si on ne peut dire que Dieu existe, que le Christ nous apporte le salut, que la morale chrétienne défend de tuer l'enfant, qu'est-ce que l'on va donc enseigner de catholique dans cette école catholique?

On oublie surtout que la Loi 3 n'a pas promis de ressusciter les professeurs catholiques et exemplaires dignes d'enseigner dans une école catholique selon le jugement de la Cour Suprême dans la Cause Lavigne, tout récemment, ni les programmes, ni les manuels, ni la direction catholique de manière que toute l'école baigne dans un esprit chrétien et évangélique. Que vaudra le cours de religion dans cette école catholique qui aura été contredit par un professeur de science, de littérature, d'histoire, de sexualité etc.

## Ecole catholique, réalité moderne

La nouvelle "imposture" n'est pas celle de la Loi 3 mais l'Article 93 qui ne serait plus en conformité "avec la mentalité moderne", de sorte qu'entre la Loi 3 et l'Article 93 de la Constitution Canadienne, il faudrait opter pour la Loi 3. On ne pouvait soulever énormément plus aberrante. Et on l'a fait. Face au caractère illusoire et batarde de la Loi 3, le juge Brassard a déclaré que les catholiques avaient droit selon la Constitution à de véritables écoles catholiques et pour accorder cette caricature d'école catholique de la Loi 3, il faudrait nettement amender la Constitution. L'effet n'est plus dans la cause. Il faut rendre toutes les poules malades pour qu'ils pondent de mauvais oeufs.

Par le célèbre procès, la vérité est sauve et les droits des catholiques le sont également, de sorte que est proscrite la Loi 3 qui perturbe et détruit la confessionnalité, qui déboussole et démoralise davantage notre Nation chrétienne trahie dans ses idées et ses droits par ses représentants au pouvoir et par ceux qui leur servent de connivence.

Cela amène la forfaiture que l'école catholique n'est plus une "réalité moderne". Nous avons dit simplement et essentiellement dans un premier article ce qu'était et apportait une école catholique, c'est-à-dire Dieu et la religion nécessaires à la vie d'un peuple. L'école catholique est et demeure l'élément constitutif de notre vie française et catholique. Perdriens-nous aussi totalement nos droits à l'école catholique quand les catholiques de l'Ontario les récupèrent?

Achille Larouche

## CHOIX ET QUALITE A PRIX REDUITS CHEZ GILLES BOISVERT MEUBLES



|                                                                                                                      |                                                                            |                                                                                                                                     |                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>7 pi. cu.<br/><b>319\$</b></p> <p>Garantie de 24 mois sur les pièces</p> <p><b>VT-32 MAGNETOSCOPE LUMINAR</b></p> | <p><b>TÉLÉCOULEURS</b></p> <p>14" <b>\$279</b></p> <p>20" <b>\$389</b></p> | <p><b>LAVEUSE, SECHEUSE</b></p> <p>A partir de <b>\$849</b></p> <p><b>CUISINIÈRES 30 POUCES</b></p> <p>A partir de <b>\$469</b></p> | <p><b>REFRIGÉRATEUR 13 PI. CU.</b></p> <p>A partir de <b>\$599</b></p> <p><b>LAVE-VAISSELLE ENCASTRE</b></p> <p>A partir de <b>\$399</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**GILLES BOISVERT MEUBLES**

231 King ouest, Sherbrooke, 563-4743

**MEUBLES ET APPAREILS ELECTRO-MÉNAGERS**

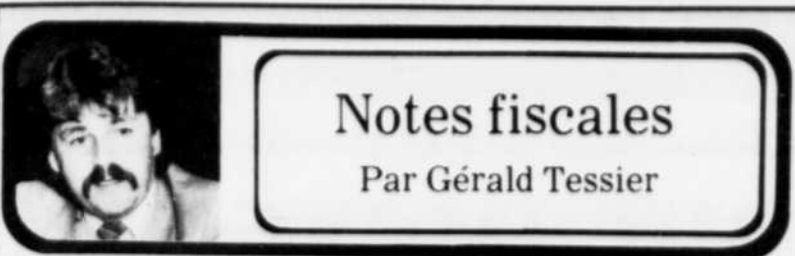
**SUPER SPECIAUX**

Télécouleurs châlons stéréophoniques HITACHI PANASONIC MAGNAVOX CANDLE ELECTROHOME

**SPECIAUX**

MICRO-ONDES GENERAL ELECTRIC PANASONIC





## Notes fiscales

Par G rald Tessier

# REEL: retirer les sommes ou les laisser dormir

Le r gime enregistr  d' pargne-logement (R.E.E.L.) institu  en 1974, permettait au contribuable canadien qui n' tait pas propri taire d'un logement de d duire, dans le calcul de son revenu, un montant maximum annuel de 1 000 \$ en vue de l'achat futur d'une r sidence. Cette mesure s'appliquait autant au f d ral qu'au Qu bec et bon nombre de canadiens en ont profit . Par contre en 1983 le Qu bec  liminait la d duction permise mais les contribuables qu b cois n'avaient pas   mettre fin   leur R.E.E.L. Enfin le 23 mai dernier, M. Wilson nous annon ait qu'aucune cotisation apr s cette date ne pourrait  tre vers e   un R.E.E.L.

Si le contribuable a retir  des fonds de son R.E.E.L. avant le 23 mai 1985 sans qu'il y ait acquisition d'un logement en 1985, il devra inclure ces retraits dans son revenu (f d ral et Qu bec) de l'ann e. Toutefois il pourra b n ficier au cours des trois prochaines ann es d'une d duction  quivalente au montant inclus en 1985 s'il ach te un logement au cours de cette p riode. Il a donc un d lai de trois ans pour l'achat d'une maison.

Pour la p riode post rieure au 22 mai 1985 la r gle g n rale continue de s'appliquer. C'est- dire qu'il n'y aura pas d'imposition au f d ral ni au provincial pour les sommes retir es d'un R.E.E.L.   la condition qu'elles soient utilis es pour l'achat d'un logement. Une mesure suppl mentaire existe  galement au Qu bec pour l'ann e 1985. En effet il est permis au contribuable qu b cois s'il  tait d tenteur d'un R.E.E.L. le 31 d cembre 1982, de d duire dans le calcul de son revenu un montant  gal   10 000 \$ moins le total de toutes les contributions vers es pour les ann es d'imposition ant rieures s'il ach te une maison neuve et l'habite d'ici le 1er mars 1986.

Les fonds retir s entre le 23 mai 1985 et le 1er janvier 1986, sans l'achat d'un logement, ne seront pas impos s au f d ral. Ils sont toutefois impos s au provincial. En effet, M. Yves L. Duhaime, ministre des finances, a annonc  que la l gislation fiscale qu b coise ne sera pas harmonis e au niveau du R.E.E.L. avec les mesures propos es par son homologue f d ral.

### Que faire?

Cette d cision du ministre Duhaime vient m ler les cartes. Si le contribuable retire les sommes de son R.E.E.L. imm diatement il ne s'imposera qu'au provincial. S'il ne le fait pas il diff rera son imp t provincial mais il aura perdu l'exemption du f d ral. Il n'y a pas de solution miracle; chaque contribuable devra  tudier sa situation avant de prendre une d cision. Mais consid rant l'importance minime des sommes accumul es dans ces r gimes pour la plupart des contribuables et le faible rendement offert sur ces sommes, il y a peut- tre lieu de mettre fin   son R.E.E.L. d'ici le 31 d cembre. De plus, afin d' viter l'impact fiscal au niveau qu b cois, le contribuable qu b cois pourrait toujours, avec le produit de l'encaissement de son R.E.E.L., contribuer des sommes suppl mentaires   un R.E.E.R. ou un R.E.A. s'il n'a pas atteint les plafonds.

Quant   ceux qui laisseront leurs fonds dans leur R.E.E.L., n'oubliez pas qu'  compter de l'ann e 1986 les int r ts gagn s   l'int rieur du r gime deviendront impos s au f d ral.

R al L tourneau, c.a.  
Service de fiscalit   
BELANGER HEBERT

|                                                          |        |
|----------------------------------------------------------|--------|
| ce Troy avec, entre parenth ses, les cours de la veille: |        |
| Londres....                                              | 317.50 |
| (320.00)                                                 |        |
| Paris.....                                               | 319.58 |
| (322.56)                                                 |        |
| Francfort... 319.38                                      |        |
| (323.19)                                                 |        |
| Zurich.....                                              | 319.50 |
| (320.00)                                                 |        |
| Hong Kong... 319.50                                      |        |
| (322.51)                                                 |        |

|          |                         |
|----------|-------------------------|
| 0.1961   | Trinit -Tobago (dollar) |
| 0.5719   | x-URSS (rouble)         |
| 1.5881   |                         |
|          | Venezuela (bolivar)     |
| 0.1020   |                         |
|          | Yugoslavie (dinar)      |
| 0.004787 |                         |

## DENR ES

MONTREAL (PC) — Cours des denr es transmises par le minist re f d ral de l'Agriculture:

Beurre: Commission canadienne de l'industrie laiti re, prix d'achat, No 92, \$4.76 le kg; No 93, \$4.78 le kg; prix moyen du grossiste au d tailant: \$5.15 le kg.

Fromage cheddar au kilo: blanc, \$4.86; color , \$4.87.

Produits concentr s: lait en poudre  cr m : No 1, sac de 25 kg, \$2.85 le kg; lait  cr m  destin    l'alimentation: \$1.103, petit lait en poudre comestible, \$0.474 le kg; petit lait destin    l'alimentation, \$0.352 le kg; lait de beurre, \$1.947 le kilo.

Oufs: prix moyens des grossistes aux d tailants, bo te d'une douzaine, A-extra-gros, \$1.29 2-10; A-gros, \$1.28 5-10; A-moyens, \$1.27 5-10; A-petits, \$0.88 2-10.

Prix de gros aux distributeurs  tablis par la F d ration des producteurs avicoles du Qu bec: A-extra-gros, \$1.24; A-gros, \$1.24; A-moyens, \$1.23; A-petits, \$0.84; A-pee-wee, \$0.53.

Pommes de terre, prix de gros: Qu bec, \$1.20   \$1.30 le 10 lb; \$2.75   \$3.00 le 50 lb.

WINNIPEG (PC) — Les cours ont fl chi vendredi au march  de Winnipeg, o  203,000 tonnes de grains ont fait l'objet de transactions.

Le colza   cl tur  en recul de \$4.90   \$8 avec septembre   \$357.30.

Le lin pour livraison juillet   c de \$8.20 pour cl tur    \$335.00. Le lin de nouvelle r colte   perdu \$4.80   \$7.80.

Le seigle   perdu \$1.80 pour finir   \$119.00 en juillet.

Le bl  abandonne \$1   \$1.50 et termine   \$152.00 en juillet.

L'avoine c de \$1.20   \$2 et juillet c te \$108.50.

L'orge de Thunder Bay descend de \$1.40   \$3.60, juillet   \$123.00. L'orge d'Alberta est stationnaire   \$125.00 en septembre.

# Alcool et tabac font grimper le taux d'inflation   4.1%

OTTAWA (PC) — Le taux annuel d'inflation   d pass  les quatre pour cent en juin, pour la premi re fois depuis sept mois, selon un communiqu   mis vendredi par Statistique Canada.

L'inflation, telle que mesur e par l'indice des prix   la consommation, s' levait   4.1 pour cent en juin. Le taux d'inflation avait  t  de 3.9 pour cent le mois pr c dent. En d pit de cette augmentation, le taux d'inflation s'est maintenu dans des limites raisonnables depuis plus d'un an, variant entre 3.4 p.c. et 4.2 p.c.

La hausse du mois de juin est principalement attribuable   la forte augmentation du prix du tabac et de l'alcool ainsi qu'  l'accroissement du co t des aliments.

L'indice des prix du tabac et des articles pour fumeurs s'est  lev  de 12.5 p.c. en juin,   la suite de l'augmentation de taxes annonc e lors du budget f d ral du 23 mai.

L'augmentation du prix de l'alcool est attribuable en grande partie   l'accroissement du co t du vin et des spiritueux au Qu bec, ainsi qu'  une augmentation de deux pour cent de la taxe d'accise f d rale, depuis le dernier budget.

L'indice du prix de la nourriture   augment  de six dixi mes de point de pourcentage, les aliments ach t s   l' p icerie ayant augment  de sept dixi mes de point de pourcentage, de 1.1 p.c. en mai. Les repas au restaurant ont augment  de deux dixi mes de point de pourcentage.

Le prix de la viande    galement augment  de six dixi mes de point de pourcentage, en juin, apr s avoir enregistr  une baisse de 1.7 p.c. en mai. Le prix des fruits frais  tait plus  lev  de 4.6 p.c. et celui des l gumes frais, de 5.9 p.c.

L'augmentation du co t des denr es pr c dentes    t  compens e en partie par la baisse du co t des produits laitiers et des oeufs. Le co t de ces

denr es   en effet d cru de sept dixi mes de point de pourcentage, tandis qu'on enregistr ait une baisse de 1.2 p.c. pour les produits de boulangerie ainsi qu'une diminution de 6.4 p.c. du prix du sucre.

L'indice de l'augmentation globale des douze derniers mois est en baisse, s' tablissant   2.6 p.c. pour les douze mois se terminant en mai.

Il en c tait aussi un peu plus, en juin, pour se rendre   l' p icerie ou au restaurant.

## Profits de Domtar   la baisse

MONTREAL (PC) — Les profits pour le deuxi me trimestre de la compagnie Domtar sont tomb s de 23.5 millions \$ l'an dernier   20 millions \$ cette ann e, selon un rapport du fabricant de p tes et papiers.

Les revenus nets pour la p riode de six mois se terminant le 30 juin 1985 ont augment    54 millions \$, comparativement   51.3 millions \$ en 1984.

Pour la premi re moiti  de l'ann e 1985, les ventes se chiffraient   1.1 milliard \$, alors qu'elles  taient de 1 milliard \$ l'ann e pr c dente.

Dans le rapport de Domtar, il est mentionn  que la division p tes et papiers de la compagnie a connu un profit d'exploitation inf rieur   celui de l'an dernier principalement   cause de la greve   son usine de Lebel-sur-Quevillon qui s'est termin e   la fin mai et   cause des profits r duits sur ses papiers fins.

millions pour la m me p riode de l'ann e pr c dente.

Les ventes au deuxi me trimestre ont  galement augment , passant de 522.5 millions \$ en 1984   527.5 millions \$ en 1985.

Pour la premi re moiti  de l'ann e 1985, les ventes se chiffraient   1.1 milliard \$, alors qu'elles  taient de 1 milliard \$ l'ann e pr c dente.

## Provigo ach te

MONTREAL (PC) — Provigo a acquis de la famille Jack Stupp 2,793,697 actions classe A, 787,394 actions avec droit de vote classe B, et 10 actions ordinaires de Consumers Distributing Co. Ltd (Distribution aux Consommateurs) pour la somme globale d'environ \$25 millions, soit sept dollars pi ce.

Les actions acquises par Provigo repr sentent approximativement 15.5 pour cent des actions participantes et 33.7 pour cent des droits de vote aff rents aux actions en circulation de Consumers.

**Sherlenn**  
INC.  
CAOUTCHOUC INDUSTRIEL

Pneus industriels de qualit , anti-craquelure, anti-perte de temps.

**PNEUS SOLIDES ET A CONTOUR PNEUMATIQUE "SOLIDMATIC"**

4135, Brodeur (Parc Industriel) Sherbrooke, QC  
**(819) 569-9191**

## NEW YORK

NEW YORK (AFP) — L'indice des valeurs industrielles c t es   Wall Street  tabli vendredi en cl tur  un nouveau record en s'inscrivant selon les calculs provisoires   1,359.09, en hausse de 8.18 points sur la veille.

Le pr c dent record, atteint mercredi dernier,  tait de 1,357.97.

La s ance avait pourtant d but  sur une note h sitante, en raison notamment du regain de tensions sur les taux d'int r t hors banque not  la veille. Toutefois, l'absence d'un courant appr ciable de ventes en d but de s ance   encourag  la reprise des achats, en particulier sur les valeurs vedettes.

En cl tur , 974 actions s'inscrivaient en hausse et 611 en retrait cependant que 423 autres  taient inchang es.

L'activit   t  forte, bien qu'un peu moins que la veille: au total 115 millions d'actions environ ont  t   chang es.

En fin de s ance, on relevait notamment parmi les valeurs dont les cours avaient le plus vari : Monsanto (plus 2 1/4   52 1/4), NCR Corp. (plus 1 1/2   35 1/4), United Technologies (plus 1 1/4   43 1/4), Textron (-2 5/8   56 1/8), Polaroid Corp. (-1 1/8   31 1/8) et Lockheed Corp. (-1 5/8   54 5/8).

L'indice Dow Jones de Industrielles a mont  de 8.62   1,359.34.

Parmi les valeurs canadiennes, Alcan a gagn  1-8   \$27; Canadian Pacific Ltd 1-4   \$14 5/8; Canadian Pacific Enterprises 1-8   \$21 5/8; Dome Mines 1-4   \$8 1/8; Inco 3-8   \$14 7/8; MacMillan Bloedel 1-4   \$16 1/4; Northern Telecom 1-4   \$39; Seagram 1-2   \$42 1/8 et West-coast Transmission 1-4   \$13 1/2.

## VANCOUVER

VANCOUVER (PC) — Tendence irr guli re et activit  mod r e vendredi   la Bourse de Vancouver, o  10,499,688 actions ont chang  de main.

On a d nombr  220 titres gagnants, 236 perdants et 449 stables.

L'indice global du march  a fini la journ e   1,193.73, en recul de 1.62 point sur la pr c dente cl tur .

## FONDS MUTUELS

| MEMBERS          | Eaton Bay Group | AMF 8.94         | 10.00 | Goldtrust        | 5.36  |
|------------------|-----------------|------------------|-------|------------------|-------|
| Aetna-Midland    | yCommw 9.95     | yMKWLotus        | 11.66 | deJardinsGroup   | 18.20 |
| AMF 9.20         | yGrowth 12.50   | MontrealTrustGr  | 11.66 | yActions         | 18.20 |
| Fix Inc. 10.12   | yIncome 3.98    | yEquy            | 26.20 | yHydro           | 4.62  |
| Dividend 10.04   | yIncome 3.98    | yIncome          | 7.73  | yIntenrnl        | 16.19 |
| Rides Can. 10.24 | yIncome 3.98    | yIntenrnl        | 22.15 | yObliq           | 4.45  |
| AGF Group        | yIncome 3.98    | yObliq           | 4.45  | yDixon           | 10.22 |
| AmerGrowth 6.51  | yIncome 3.98    | yDixon           | 10.22 | yK. Trust        | 13.14 |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yK. Trust        | 13.14 | D.K. Intl        | 17.49 |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | D.K. Intl        | 17.49 | Heritage         | 3.72  |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | Heritage         | 3.72  | yDomequty        | 11.66 |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yDomequty        | 11.66 | yFirstCdnM       | 8.11  |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yFirstCdnM       | 8.11  | yFiscan Fd       | 7.81  |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yFiscan Fd       | 7.81  | yHarvard         | 17.31 |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yHarvard         | 17.31 | yIndustrialGroup | 9.31  |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yIndustrialGroup | 9.31  | yCSMgt           | 8.83  |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yCSMgt           | 8.83  | yIndus Am        | 6.43  |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yIndus Am        | 6.43  | yIndus Div       | 9.31  |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yIndus Div       | 9.31  | yIndus Eq        | 15.71 |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yIndus Eq        | 15.71 | yIndus Gth       | 11.28 |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yIndus Gth       | 11.28 | yIndus Inc       | 9.18  |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yIndus Inc       | 9.18  | yIndus Pens      | 5.01  |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yIndus Pens      | 5.01  | yMack Eq         | 2.24  |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yMack Eq         | 2.24  | yMack Mgt        | 1.15  |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yMack Mgt        | 1.15  | yMar Equity      | 0.40  |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yMar Equity      | 0.40  | yMariboro        | 11.66 |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yMariboro        | 11.66 | yMDGrowth        | 11.66 |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yMDGrowth        | 11.66 | yNatrusco        | 0.40  |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yNatrusco        | 0.40  | yNWGroup         | 8.05  |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yNWGroup         | 8.05  | yCanadian        | 16.00 |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yCanadian        | 16.00 | yDiv Inc         | 12.95 |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yDiv Inc         | 12.95 | yFund            | 28.48 |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yFund            | 28.48 | yPoised          | 43.73 |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yPoised          | 43.73 | yRSP             | 39.19 |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yRSP             | 39.19 | ySagitt Group    | 8.14  |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | ySagitt Group    | 8.14  | yCam Gth         | 8.14  |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yCam Gth         | 8.14  | yIntl Eny        | 2.97  |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yIntl Eny        | 2.97  | yIntl Inc        | 4.93  |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yIntl Inc        | 4.93  | yTrans A         | 6.90  |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yTrans A         | 6.90  | yTrans B         | 8.18  |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yTrans B         | 8.18  | yTrans C         | 13.76 |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yTrans C         | 13.76 | yTrans D         | 8.89  |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yTrans D         | 8.89  | yTradex          | 8.11  |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yTradex          | 8.11  | yTrustGeneral    | 8.11  |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yTrustGeneral    | 8.11  | yAchors          | 13.13 |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yAchors          | 13.13 | yObliq           | 9.19  |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yObliq           | 9.19  | yHydro           | 10.58 |
| Cdn Gth Egv 9.95 | yIncome 3.98    | yHydro           | 10.58 | yVal Amer        | 10.73 |

## M TAUX

TORONTO (PC) — L'or cot it \$429   l'offre et \$430   la demande vendredi en cl tur  chez Deak-Perera Canada Inc., courtier en m taux pr cieux.

Ces c tes sont en dollars canadiens.

TORONTO (PC) — Handy and Harman cot it l'argent-m tal vendredi   \$8.267 l'once et \$265.79 le kilogramme, comparativement   \$8.283 et \$266.30 respectivement, le jour pr c dent.

Ces c tes sont en dollars canadiens.

LONDRES (AP) — Voici les cours de l'or vendredi sur les principales places, en dollars US l'once.

**PHOTOCOPIEURS**  
EQUIP. BUREAU ELITE  
Depuis 1983  
2277, rue King ouest  
Sherbrooke 563-1472  
119989

## COMPTABLES G N RAUX LICENCI S DU QU BEC

**CGA**  
ANS  
CA  
COMPTABLE

Corporation professionnelle  
r gie par le Code des professions

152, Notre-Dame est, Montr al, QC.  
H2Y 3P6. (514) 861-1823

**JULIEN MORIN, C.G.A.**  
5104, boul. Bourque, suite 103,  
Rock Forest, QC, J1H 1C5  
(819) 564-8816

**MICHEL FORTIN**  
COMPTABLE G N RAL, LICENCI   
201, rue des M sanges, R.R. 4, Sherbrooke, QC J1H 5H2  
(819) 878-3521

**DUMONT, GARON, MARTEL, C.G.A.**  
1891, rue G t  ouest,  
Sherbrooke  
566-6565  
55, rue Adams  
Coaticook,  
849-4894  
124, rue St-James,  
Danville,  
839-2127

**LIEUTENANT ET HAMELIN, C.G.A.**  
1120, rue Conseil,  
Sherbrooke  
(819)  
565-8333

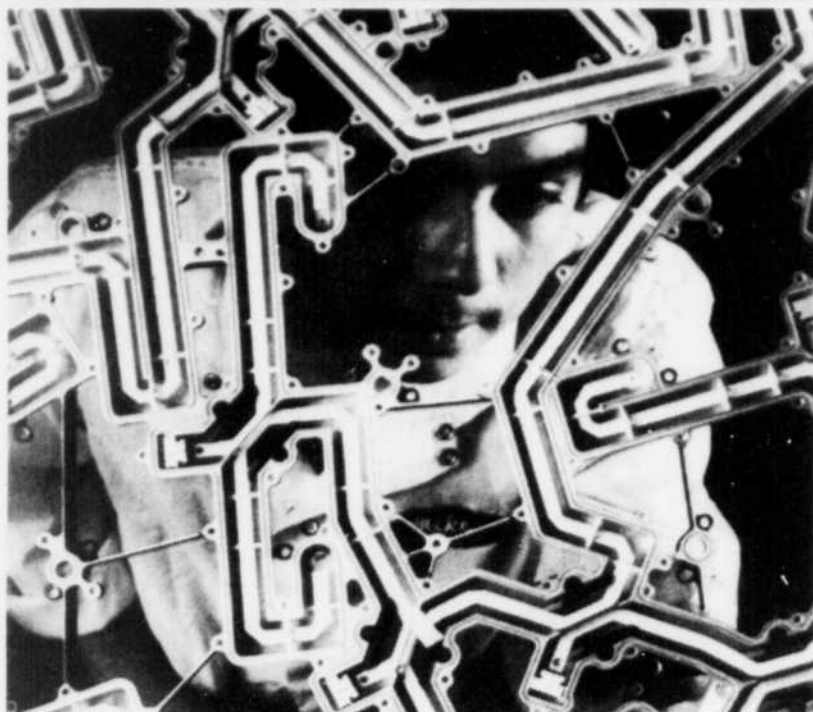
# R SERVEZ VOTRE ESPACE COMMERCIAL AU MARCH  PUBLIC DES GRANDES FOURCHES A SHERBROOKE

Attaquez un nouveau march  gr ce   un concept unique et d'avant-garde. Sous un m me toit, un nombre consid rable de marchands d'alimentation s'unissent aux commer ants de produits utilitaires tel Peoples et visent d sormais une client le de plus en plus vari e. En tout, 80 boutiques b n ficient de l'accessibilit  du centre-ville, de la compl mentarit  d'un centre commercial et d'un prix de location avantageux. Ne ratez pas l'occasion!

## une longue heure d'avance



Pour informations, contacter:  
Gis on Services Immobili res Lt e  
68, rue Wellington sud  
Sherbrooke (Qu bec)  
J1H 5C7  
(819) 563-9661



### Casse-tête spatial

Un technicien de la Hughes Aircraft Company, à El Segundo en Californie, vérifie les circuits d'un réseau d'antennes destiné à des satellites. Pour la conception et la fabrication de ce réseau, on a dû faire appel à des ordinateurs. Ce réseau contrôlera les micro-ondes émises par le satellite Intelsat VI vers les terminaux basés sur terre.

(Laserphoto AP)

# Des moyens pour prévenir le vieillissement du cerveau

par Marguerite Louveau

■ NEW YORK (AP) — Plus d'un millier de spécialistes vont étudier bientôt, au 13ème Congrès mondial de gérontologie, à New York, les moyens de prévenir le vieillissement, et plus particulièrement celui du cerveau, afin de permettre à des millions d'hommes et de femmes de garder une jeunesse d'esprit à l'heure où la longévité s'est considérablement accrue.

Le capital individuel cérébral, à la naissance, représente 14 milliards de cellules nerveuses. Le poids du cerveau diminue avec l'âge, et le nombre de cellules également, par dizaines de milliers chaque jour. Même en perdant ces cellules, il reste un stock très suffisant pour ne pas sombrer dans l'insuffisance cérébrale, et de nouveaux moyens sont mis en oeuvre pour détecter les troubles et les traitements.

Les progrès faits dans l'étude du cerveau et de son fonctionnement, le développement accéléré des recherches sur les fonctions des éléments constitutifs du tissu nerveux

ces dernières années, viennent enrichir la conception de l'organisation fonctionnelle du cerveau humain normal et pathologique.

Ces acquisitions nouvelles dans le domaine neuro-psychologique ont été à l'origine des concepts d'investigation et d'évaluation des activités d'acquisition des connaissances et de l'acquis intellectuel, reconnaissance d'une altération, voire d'une désintégration des processus mentaux ou encore détermination des facteurs responsables des modifications des activités intellectuelles ou de mémoire.

Tels sont les objectifs de certains tests psychométriques et surtout de

l'étude neuro-psychologique qui prend une place importante dans le bilan clinique des patients.

#### Controverse

Si le rôle du facteur vasculaire et très controversé dans le domaine de la démence, son incidence sur les troubles cérébraux en général reste importante et pose un problème de santé publique, l'évaluation des risques cérébrovasculaires, la détermination des sujets à "haut risque" ont amené les médecins à reconsidérer la thérapeutique et la prévention des accidents vasculaires cérébraux et des facteurs en cause.

La désorganisation, la destruction de l'activité mentale traduisent un désordre métabolique cellulaire et provoquent, notamment, des troubles de l'attention et de mémoire. Ceux-ci peuvent survenir avant toute atteinte des capacités intellectuelles elles-mêmes. L'évaluation de l'atteinte céré-

brale a pour but de reconnaître le type et le nombre d'activités perturbées, ainsi que les facteurs étiologiques en cause. Une enquête neuro-psychologique doit permettre cette identification qualitative de la baisse des performances en évaluant: les capacités de mémoire, les processus de pensée, de raisonnement, d'attention, les moyens d'adaptation, le comportement et la sphère affective relationnelle.

Le devenir cérébral de l'individu est conditionné par la génétique, l'environnement, l'éducation, le travail.

A l'aspect systématique négatif de la sénescence, il faut opposer des aspects positifs. Ainsi l'entraînement physique et intellectuel a pour résultat non seulement de diminuer la détérioration par l'âge mais encore de revaloriser l'individu en suscitant son imagination, sa créativité dans le domaine manuel ou intellectuel.

## Sciences en bref

### De la lumière pour tuer le cancer

PARIS (AFP) — La destruction ou le ralentissement de la croissance de cellules cancéreuses peuvent être obtenus par le rayon laser et... du sang de vache, grâce à un traitement expérimental mis au point par un chercheur canadien.

Ce traitement, la "thérapie photodynamique" du docteur Stephen Lam, de l'hôpital général de Vancouver, commence par l'administration au malade d'un pigment extrait du sang de bovin, l'hématoporphyrine, qui, par un mécanisme encore mal élucidé, est absorbé et retenu par les cellules cancéreuses plus longtemps que par les cellules saines.

Trois jours après l'injection, seules les cellules malades en contiennent encore. Elles sont alors exposées à un faisceau laser et le pigment, activé par une longueur d'onde spécifique en lumière rouge, agit comme une minibombe qui détruit les cellules cancéreuses.

La "thérapie photodynamique", déjà expérimentée sur des animaux, pourrait permettre, selon le Dr Lam, d'agir sur les tumeurs abordables en fibroscopie, en particulier dans les poumons et la vessie.

### Un "régime électrique"

La stimulation électrique d'une structure profonde du cerveau, l'hypothalamus, peut provoquer une perte de l'appétit alors qu'à l'inverse, une lésion de cette région déclenche un comportement alimentaire excessif conduisant à l'obésité.

De telles expériences effectuées sur des animaux de laboratoire ont démontré que l'hypothalamus et, plus précisément, certains groupes de neurones au sein de cette structure, appelées noyaux ventromédians, jouent un rôle important dans le contrôle des sensations de faim et d'appétit. Leurs résultats ne sont pas sans intérêt pour l'homme: en effet, le comportement boulimique existe également chez des personnes dont l'hypothalamus ventro-médian a été accidentellement lésé.

Mais malgré cette découverte, les chercheurs n'ont pas encore réussi à bien comprendre les mécanismes de ce système complexe. Ils ont constaté que l'obésité déclenchée par lésion de l'hypothalamus peut apparaître aussi bien chez de jeunes rats sevrés que chez certains rats adultes consommant des quantités de nourriture habituelles. Ils en ont déduit que la destruction de l'hypothalamus pouvait entraîner une réduction de la combustion des réserves de graisses, principales sources d'énergie pour l'organisme.

Une équipe de scientifiques anglais a apporté une confirmation à cette hypothèse en montrant que la stimulation de l'hypothalamus ventro-médian entraîne une augmentation de la température corporelle de l'animal, déclenchée par la combustion de graisses. Il semble donc que l'hypothalamus exerce une double fonction: un effet inhibiteur sur la prise alimentaire et un effet stimulateur sur la dépense énergétique.

Mais il est bien entendu trop tôt pour savoir si l'application des résultats de ces recherches, un "régime électrique", finira un jour par remplacer les innombrables "régimes-miracles" amaigrissants vantés par la publicité mais dont l'efficacité médicale reste dans l'écrasante majorité des cas à prouver...

### Ulcères: une maladie infectieuse?

Les ulcères et gastrites de l'estomac ou du duodénum, ces maladies douloureuses affectant des millions de personnes et dont on ignore dans la plupart des cas la cause exacte, pourraient être dus à une bactérie, selon des chercheurs australiens.

En effet, J.B. Marshall et J.R. Warren ont détecté des bactéries proches du genre "Campylobacter" chez la plupart des patients atteints soit de gastrite chronique soit d'un ulcère de l'estomac ou du duodénum, et soumis à une biopsie (prélèvement).

Ces bactéries, estiment les spécialistes australiens, pourraient donc jouer un rôle dans le développement de la maladie, sinon en être la cause. Les recherches se poursuivent pour confirmer l'importance de ces premiers résultats.

Si ces recherches montrent qu'il s'agit bien de maladies d'origine bactérienne, un traitement avec des antibiotiques pourrait être envisagé pour certaines formes d'ulcères et de gastrites.

### Doyenne des soviétiques

PARIS (AFP) - Gullandam Allakhbarova est, à 151 ans, la doyenne des Soviétiques, a annoncé récemment l'agence Novosti. Mère de quinze enfants, aujourd'hui à la tête d'une famille d'une centaine de personnes, Gullandam Allakhbarova vit dans les montagnes de l'Azerbaïdjan, une des républiques du Caucase, à la frontière de l'Iran.

### Lutte contre le bégaiement

Partant du principe que la rééducation des bégues passe par le ralentissement du débit de la parole, des médecins de Leningrad ont construit un appareil qui produit un écho artificiel. Cet appareil se présente sous la forme d'une petite boîte plate de la taille d'un paquet de cigarettes pesant environ 200 g.

Placé dans la poche, il est relié à l'oreille par une sorte de micro-téléphone: toute parole prononcée est entendue avec une fraction de retard, ce qui oblige à parler lentement.

Le cerveau finit par s'habituer à ce rythme lent et, selon les expériences réalisées jusqu'à présent, le bégaiement peut considérablement diminuer.

### Les soviétiques plus grands

Le journal Sovetskaya Rossia (Russie soviétique) vient de poser le problème de la taille des soviétiques: la taille moyenne des habitants de l'URSS a augmenté de dix centimètres au cours des quarante dernières années et personne ne se soucie des difficultés de ceux qui trouvent le monde mal adapté à leur corps.

Plus grave, a souligné le journal, la taille moyenne des écoliers a augmenté de cinq centimètres au cours des vingt dernières années alors que dans le même temps, la taille du mobilier scolaire diminuait!

Selon l'Institut soviétique d'anthropologie, la taille moyenne des jeunes Soviétiques augmente d'un centimètre tous les quatre ans et, vers l'an 2000, un tiers d'entre eux dépasseront 1,85 m.

# NOTRE DOLLAR



1885 1985 On  
"100ans"  
pour fêter!

pour commémorer  
le Centenaire  
de l'Exposition de  
Sherbrooke

# VAUT VRAIMENT 1 DOLLAR!

Collectionnez-le  
et offrez-le  
en cadeau.

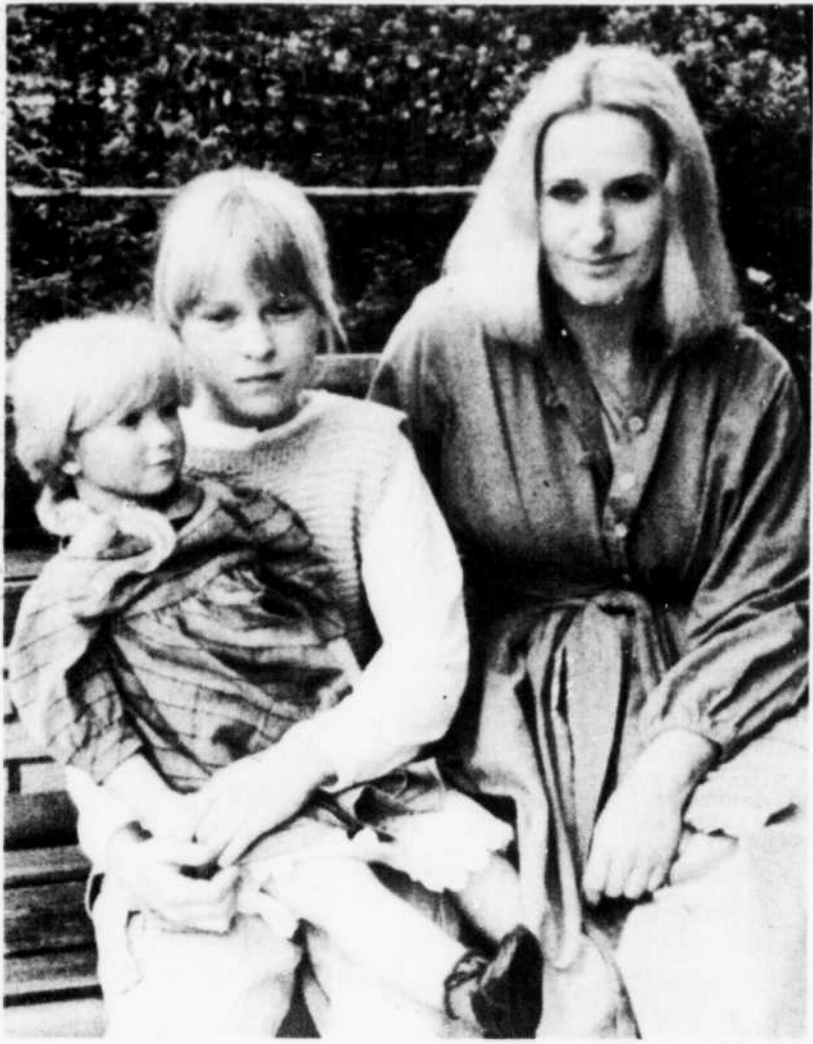
Procurez-vous  
notre dollar souvenir  
dans les  
caisses populaires  
en Estrie

Gardez  
un souvenir  
grandiose  
du Centenaire

Négociable  
partout

## **l'extra** les reportages

# Annette Himstedt crée des poupées de porcelaine, véritables sosies des enfants



May (10 ans) avec sa poupée sosie et Annette Himstedt, à Delbrueck.

par Gabrielle Grenz  
**DELBRUECK** (Bassin de la Ruhr) (AFP) — Un atelier d'artiste installé dans le salon d'une charmante villa entourée de grands chênes verts. Au milieu d'une dizaine de petits bambins entre deux et six ans, Annette, le pinceau à la main, trace des lignes fines sur un visage de poupée en porcelaine: "Lequel de nous tu fais maintenant", demande l'un des enfants, très intéressé...

Annette Himstedt, 38 ans, qui aime à se qualifier de "créatrice de poupées", a trouvé un créneau original: les poupées portraits, véritables sosies en porcelaine des enfants.

"J'ai toujours aimé peindre des portraits lorsque j'étais plus jeune, les visages, surtout ceux des enfants, m'ont toujours fascinée", explique-t-elle entourée de ses modèles et de ses créations. "Par la suite, j'ai été amenée à dessiner des têtes de poupée pour un ami qui en fabriquait, c'est là que m'est venue l'idée de faire des poupées portraits, il y a cinq ans environ".

"Et puis, j'ai toujours rêvé de faire des enfants en porcelaine", poursuit-elle son regard d'un bleu profond s'éclaircissant lorsqu'elle parle de sa passion artistique. "Les enfants d'aujourd'hui sont plus vivants, plus ouverts et plus naturels qu'aucune génération de bambins auparavant, c'est pourquoi j'avais envie de perpétuer ce naturel dans mes porcelaines".

Les poupées sosies sont effectivement la copie conforme des enfants qu'elles représentent même si certaines ont été "un peu miniaturisées". Elles mesurent entre 75 cm et un mètre, portent soit l'une des robes ou des culottes courtes des enfants, "un peu retouchées" soit la copie d'un vêtement appartenant à l'enfant en question.

Elles sont coiffées exactement

comme leurs modèles, avec de vrais cheveux ou des cheveux en mohair. L'expression des visages traduit admirablement le caractère de chacun des enfants, tout comme la position des bras, des mains et des jambes. Aucun détail n'est oublié, même pas les taches de rousseur.

En moyenne, il faut 200 à 250 heures de travail pour réaliser une poupée, en général à partir d'une série de photos de l'enfant. Annette emploie de la porcelaine à pâte tendre dont la composition particulière reste un secret. Les yeux, mobiles, sont fabriqués en verre soufflé, les couleurs des frimousses sont des couleurs naturelles. Annette dessine elle-même les costumes et les coiffures qui sont ensuite réalisées par des couturières et des coiffeuses professionnelles.

Le matériel employé et les nombreuses heures de travail consacrées à la création de la poupée justifient son prix, qui paraît tout de même excessif aux yeux de certains: de 4.500 à 5.000 dm (environ 1.500 dollars).

Malgré cela, les demandes affluent depuis un an, d'Allemagne et aussi de l'étranger, du Japon par exemple. Les industries du jouet font régulièrement des offres à Annette Himstedt pour "produire son idée en série", ce qu'elle refuse catégoriquement considérant ses poupées comme des œuvres d'art, ch-

cune devant rester unique.

"C'est incroyable ce que les enfants changent rapidement quand ils sont petits, c'est pourquoi une telle poupée-portrait est un bien meilleur souvenir qu'une photo..." explique l'une des mères commanditaires d'une poupée-sosie pour sa petite Erika (7 ans).

Pour cette dernière, la poupée en porcelaine est un jouet avant d'être un souvenir ou un portrait, qui a sa place parmi ses semblables en matière synthétique ou en tissus sur son lit. Tenant son sosie d'un mètre sur ses hanches, comme une "vraie maman", Erika explique clairement: "Oui, elle a été faite d'après ma photo mais c'est ma poupée pour jouer à la poupée".

En général, pour les enfants, essentiellement des petites filles, les poupées portraits restent des poupées presque comme les autres, si ce n'est qu'elles sont un peu lourdes et trop fragiles pour jouer avec elles comme avec un simple baïgneur.

La petite Lena, 5 ans, les pommettes saillantes bien rouges entourées de nattes d'un blond doré, vêtue d'une robe rose de petite fille modèle, converse gaiement avec son sosie en porcelaine sur le divan d'Annette, partage ses bonbons avec elle mais n'y reconnaît pas son portrait: "C'est ma poupée, j'en ai d'autres des poupées et si maman le permettait, je la rangerais avec les autres sous le lit..."

Mais la poupée en porcelaine de Lena a généralement sa place dans le salon, avec les autres objets de valeur du ménage...

### Souvenirs de porcelaine

Poupée jouet ou poupée souvenir, les poupées d'Annette Himstedt se révèlent aussi être des poupées miroir du passé pour certains, telle cette dame de 38 ans qui vient d'écrire à l'artiste de Delbrueck pour passer commande d'une poupée portrait d'elle-même lorsqu'elle avait 6 ans, comme sur la photo jointe à la lettre. "C'est pour 1987, un cadeau que je souhaite me faire à moi-même pour mes quarante ans...", a-t-elle précisé au bas de sa demande.

Une autre dame, "d'âge mur", souhaite offrir une telle poupée-portrait à son ami, le représentant à l'âge de deux ans, à l'occasion de son 50e anniversaire.

Rêve de porcelaine de l'éternelle jeunesse?

"Evidemment, ces poupées représentent une image idéale de l'enfance, concède Annette Himstedt, mais je me dois de mettre les acheteurs, parents et autres, en garde, de leur conseiller de ne pas trop investir dans ces poupées, de ne pas trop s'identifier à elles. Après tout ce ne sont que des poupées, peut-être très précieuses mais tout de même des poupées".

Annette Himstedt qui n'a créé que des poupées portraits pour les autres jusqu'à présent, a tenté récemment de faire la poupée sosie de sa fille, déjà âgée de 18 ans, lorsqu'elle était petite. "Ca n'a pas marché, je l'ai raté probablement parce que je me suis trop identifiée moi-même avec le visage d'enfant que je façonnais", avoue-t-elle timidement...

## L'ULM, une nouvelle arme prometteuse

PARIS (AFP) — Un ultra-léger motorisé (ULM) tirant des roquettes, c'est désormais une réalité: l'ulm "baroudeur" de Zenith Aviation a terminé avec succès une campagne de tir étalée sur dix mois, et a été présenté le 10 juin dernier au salon de l'armement terrestre à Satory.

Réalisés avec le concours du centre d'essais en vol (CEV) de Cazaux, ces essais sont une première, en tous cas en Europe, dans la mesure où rien n'a filtré sur les essais similaires effectués aux Etats-Unis sur des ULM. Si les aviateurs ne prennent pas très au sérieux l'apparition de cet "ULM militaire" dont on parle depuis plusieurs années déjà, sa réalisation permet d'imaginer des utilisations dans le domaine des actions ponctuelles ou de guérilla.

La grande originalité de l'ULM, c'est

caise, dont le support a été adapté pour être fixé aux ailes de l'ULM. Ce type de roquette peut tirer à 1.000 m une munition qui perforé 70 mm de blindage ou disperser 1.600 billes d'acier dans un rayon de 20 m. L'ensemble des 4 roquettes pèse environ 50 kg, ce qui porte le poids total au décollage, avec les 2 pilotes, à 350 kg. On remarque cependant que sur les photos montrant les phases de tir, un seul pilote est à bord de l'ULM.

Selon le compte-rendu des essais fournis par le constructeur et par la presse aéronautique spécialisée, les tirs ont été satisfaisants: au cours de la dernière série des tirs, l'appareil, tirant d'une altitude de 300 m, a touché sa cible à 800 m de distance.

de combat de guérilla ou de contre-guérilla, susceptible d'intéresser l'armée de terre en France ou à l'étranger - selon le constructeur, plusieurs pays africains ont déjà manifesté leur intérêt -, en revanche l'armée de l'air ne le considère pas comme une arme sérieuse: avec une vitesse de 90 km/h, une très grande sensibilité au vent qui nuit à sa précision, et l'absence de toute protection pour le ou les pilotes, cet engin constitue une cible magnifique aussi bien pour les avions et hélicoptères que pour toute arme automatique au sol, ont expliqué des officiers à l'AFP. Ils ne prennent pas davantage au sérieux les affirmations du constructeur qui annonce que des essais seront menés avec des missi-



Première mondiale: campagne de tir menée par un ULM "baroudeur".

d'être une structure démontable, d'où la discrétion de sa mise en place. Celui-ci, un biplace, est doté d'une structure "3 axes", monoplan à ailes hautes et voilure entoilée par collage et coutures. D'une envergure de 11 mètres et d'une hauteur de 2,50 mètres, il ne fait que 1,6 mètre de large et 0,65 mètre de haut lorsqu'il est replié, avec une longueur de 6 mètres qui ne varie pas - celle du chariot-support en aluminium rigide équipé d'un train d'atterrissage tricycle tout-terrain.

Pliable en 40 mn et transportable, il pèse 165 kg à vide (sans les roquettes) et peut être parachuté: comme l'ont déjà montré des feuilletons américains, combat de protection du territoire contre des commandos infiltrés. L'argument en sa faveur est le prix, élément déterminant dans l'équipement des forces "de l'arrière", en France comme à l'étranger. Le constructeur souligne qu'un seul avion de combat coûte autant que 1.200 de ces "baroudeurs" militaires.

### Des roquettes standard

L'armement expérimenté est constitué par deux tubes lance-roquettes sous chaque aile, et un système de visée électronique pour le pilote. Il s'agit de roquettes ordinaires de 89 mm antipersonnel et anti-véhicule en dotation dans l'armée fran-

Au cours du dernier essai, l'appareil a tiré deux roquettes simultanément, ce qui constitue un exploit appréciable compte tenu de la légèreté de l'engin "ultra-léger", donc moins stable qu'un véritable avion. Le problème se pose également pour la précision du tir qui nécessite une bonne stabilité du vol au moment de la visée. Les compte-rendus techniques ne précisent pas si l'appareil a été déséquilibré par le tir des roquettes qui ont un certain effet de recul.

### Scepticisme chez les aviateurs

Si cet appareil constitue une innovation intéressante en matière

## PLUS DE 175 VÉHICULES NEUFS

PONTIAC  
ACADIAN  
SUNBIRD  
GRAND-AM  
FIREBIRD  
FIERO  
6000  
PARISIENNE

PRÊTS POUR  
LIVRAISON IMMÉDIATE

BUICK  
SHYHAWK  
SKYLARK  
SOMERSET  
REGAL  
LE SABRE  
PARK AVENUE

PONTIAC  
BUICK

CAMIONS GMC

DE LUXE AUTO  
PONTIAC-BUICK Ltée

GM

On fait route  
ensemble

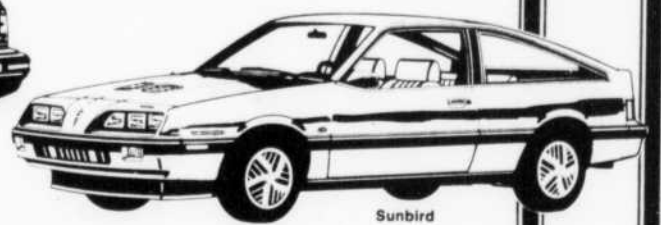
CAMION  
GMC



Century



6000



Sunbird

LOCATION  
A LONG TERME



CORPORATION  
DES CONCESSIONNAIRES  
D'AUTOMOBILES  
DU QUÉBEC  
Région de l'Estrie

Plan de  
protection  
General  
Motors  
disponible

Une équipe dynamique et expérimentée  
VOUS Y ATTEND !

JACQUES PROVENCAL  
directeur des ventes

LUIGI DION  
directeur de la location

JEAN-LOUIS ROY  
directeur des ventes autos usagées

NOS REPRÉSENTANTS:

André Durocher, Johnny Boisvert, Réal Loubier,  
Guy Aubé, Richard Lévesque.

A VOTRE MAISON DE CONFIANCE A SHERBROOKE

**DELUXE**

PONTIAC BUICK Ltée

1567, King ouest,  
Sherbrooke

569-9351

# Placés sous la tutelle des médecins par Québec Les acupuncteurs s'élèvent contre le "décret matraque"

par Lia Levesque

QUÉBEC (PC) — L'Ordre des acupuncteurs du Québec critique avec véhémence le nouveau décret qui stipule que tout patient devra être examiné d'abord par un médecin pour obtenir un rendez-vous chez un acupuncteur.

En conférence de presse vendredi, les représentants de l'Ordre des acupuncteurs qui compte 450 membres, se sont élevés contre le décret en le qualifiant même de "loi matraque".

Le règlement précise que tout patient qui désire être traité par un acupuncteur doit auparavant obtenir un certificat médical d'un médecin. Et avant d'obtenir ce certificat, il devra être examiné par un médecin qui devra lui-même poser un diagnostic.

L'acupuncture devient ainsi un acte médical au sens de la loi, c'est-à-dire que ce traitement est prescrit par le médecin au même titre qu'un médicament ou un traitement de physiothérapie.

L'acupuncteur doit se limiter à traiter le patient selon le diagnostic

posé par le médecin. Il doit aussi faire rapport au médecin après six semaines de traitement ou 10 séances.

## Contrevenant

Le vice-président de l'Ordre, M. Gasan Askerow, a prévenu qu'il accepterait de traiter tout patient qui se présenterait à son bureau sans certificat médical même si, en agissant ainsi, il sait qu'il contrevient au décret. "Je le traiterais quand même, c'est mon devoir", a-t-il répliqué aux journalistes qui l'interrogeaient.

Le patient qui se présente chez un acupuncteur sans avoir obtenu un certificat médical de son médecin contrevient lui aussi au règlement en agissant ainsi.

M. Askerow affirme que nombre d'autres acupuncteurs agiraient comme lui si un patient demandait à être soigné par eux sans passer auparavant par l'intermédiaire d'un médecin omnipraticien.

## Tutelle

Pour M. Askerow, le nouveau décret équivaut à placer la médecine douce qu'est l'acupuncture sous la tutelle de l'Ordre des médecins du Québec.

Selon lui, il s'agit d'une lutte entre deux styles de médecine, qui devraient se compléter plutôt que compétitionner. "Il faut respecter chacune des médecines; l'acupuncture est une médecine complète et indépendante. Elle est transmise par la Chine traditionnelle et a fait ses preuves depuis des millénaires. Les deux médecines ont une approche différente mais un but commun."

M. Askerow s'oppose aussi au décret au nom de la liberté de choix

pour toute personne quant au style de médecine qu'elle désire.

Il assure aussi que le décret entraînera des déboursés supplémentaires pour l'ensemble de la communauté. Auparavant, un malade pouvait se rendre directement chez l'acupuncteur. Maintenant, la visite qu'il doit d'abord effectuer chez l'omnipraticien sera facturée à l'assurance-maladie, donc sur le compte de toute la société.

## Protection du public

Le décret a été adopté en vue de protéger le public contre des abus potentiels dans la profession.

M. Askerow affirme qu'il ne s'oppose pas du tout à ce que la formation des acupuncteurs soit rigoureuse, uniformisée et contrôlée, "afin d'avoir une meilleure qualité de pratique et ainsi protéger le public". Mais le règlement selon lui ne se borne pas à protéger le patient; il subordonne l'acupuncture à la médecine.

## Intentée par les avocats de Lortie Poursuite contre le juge Mignault rejetée

MONTREAL (PC) — Intentée peu après la fin du procès du caporal Denis Lortie, en janvier dernier, la poursuite en dommages de \$500,000 de ses procureurs, Mes André Royer et François Fortier, contre le juge Ivan Mignault, vient d'être rejetée par le juge Fernand Legault, de la Cour supérieure.

d'avis que cette recommandation peut être appropriée vis-à-vis de jeunes avocats qui auraient peut-être, dans un procès important, fait preuve d'inexpérience.

"Il est admis, dit-il, et le nouveau code de procédure civile le permet, que le juge puisse intervenir dans les débats, poser des questions et même ordonner une réouverture d'enquête, pour que soit par exemple apportée une preuve qui a été omise ou qui semble nécessaire pour la solution d'un litige. Le juge doit jouer un rôle actif pour que justice soit rendue, et non se contenter d'être Boudha passif."

Le tribunal dit n'avoir par ailleurs rien trouvé, à la lecture sérieuse de la transcription, qui pourrait indiquer préméditation.

Dans un jugement de quelque 50 pages, le magistrat montréalais fait droit à la requête en irrecevabilité présentée par les procureurs du juge québécois, Mes Reynold Langlois et Jean-Claude Hébert.

Ayant agi judiciairement, dans l'exercice et les attributions de ses fonctions, et de bonne foi, le juge Mignault ne peut être recherché en responsabilité pour les remarques

pour lesquelles les avocats du jeune militaire se sont déclarés offensés, humiliés et même diffamés.

Au moment où il a prononcé les paroles que Mes Fortier et Royer lui reprochent, le juge Mignault jouissait pleinement de l'immunité judiciaire accordée aux juges de la Cour supérieure, une règle capitale justement adoptée pour assurer l'indépendance de la magistrature.

Les avocats de Lortie avaient réclamé l'ajournement de la sentence, pourtant mandatoire dans un cas semblable, afin de s'y opposer en la représentant comme cruelle. Et ils avaient annoncé leur intention de faire entendre, dans ce but, des criminologues, des psychologues, etc.

Le juge avait alors rappelé le fait qu'au cours de l'instruction, ils avaient interrogé de tels spécialistes, mais n'avaient pas jugé bon de faire appuyer leurs dépositions par des témoignages qui auraient rendus les premières légalement acceptables.

Et avant de procéder effectivement à l'imposition de la sentence, il leur avait recommandé de consulter plutôt un spécialiste en droit criminel. C'est ce qui avait manifestement le plus piqué les deux procureurs. Mais le juge Legault se dit



(Laserphoto PC)

Journalistes et photographes ont eu un avant-goût des sensations que procurent les nouvelles montagnes russes de La Ronde.

## Des montagnes russes "monstres" à La Ronde

MONTREAL (PC) — Les nouvelles montagnes russes de La Ronde s'ouvrent au public samedi, après un délai dû à l'ampleur et la complexité des travaux qu'a nécessité l'imposante structure en bois.

Baptisé "Monstre" par l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC, organisme municipal), le nouveau manège emporte ses passagers dans une balade de deux bonnes minutes, à des vitesses atteignant 60 milles à l'heure.

Vendredi, journalistes et photographes ont eu un avant-goût des

sensations que procure la succession de chutes libres — la plus haute, 125 pieds — et de virages à forte inclinaison. La montée initiale s'effectue à l'aide d'une crémaillère.

L'expérience donne envie de se cramponner plutôt que d'admirer le paysage. Quelques points du parcours long de 2.400 pieds sont plus élevés que le tablier du pont Jacques-Cartier voisin.

Avec leur point culminant à 132 pieds, les montagnes russes de La Ronde sont les deuxièmes plus hautes du continent. Seules celles du parc Kings Island, à

Cincinnati, montent plus haut.

Elles n'ont toutefois qu'une seule voie, de sorte que celles de Montréal seront les plus hautes à être dotées d'une voie double.

Après la fermeture de La Ronde en septembre, les travaux reprendront pour compléter cette deuxième voie parallèle, qui doublera la capacité d'accueil des montagnes russes en 1986.

**LOUEZ DE TOUT**  
569-9548  
**LOCATION MARTINEAU**  
Réparation de tendons et soufflantes  
Lavage à vapeur pour tapis  
2450 ouest, rue King  
114874

## 29 lacunes au poste de police de Ste-Foy

QUÉBEC (PC) — Le poste de police de Sainte-Foy ne semble pas aussi adéquat que ne le laissait entendre en 1983 la Commission de police du Québec.

Un rapport rédigé en février dernier par trois officiers du Bureau des enquêtes criminelles de Sainte-Foy fait état de 29 lacunes rencontrées dans les locaux du service de police.

Le rapport de deux pages, dont la station radiophonique CHRC de la ville de Québec a pris connaissance, révèle notamment une absence de certains locaux indispensables au travail des agents de la paix:

— pas de salle pour les parades d'identification;

— pas de salle pour les témoins;  
— pas de salle temporaire ni de coffre pour les pièces à conviction en transit;

— pas de salle pour placer les personnes détenues en attente;

— pas de garage pour protéger un véhicule ou un gros article pour fin de recueillir des éléments de preuve.

Les trois auteurs du rapport, le capitaine Roger Routhie ainsi que les lieutenants Marc Marquis et Carol Kennedy, pointent également du doigt les salles d'interrogatoire qu'ils disent insonorisées et insuffisantes (trois locaux servent à des interrogatoires et la rédaction de rapport).

## Action de 33,900 \$ contre un agent

MONTREAL (PC) — Un résident de Montréal a intenté vendredi une poursuite de 33.900 contre le policier de la CUM Normand Leclaire, pour un incident qui ne manque pas d'être inusité.

Il y a quelques mois, M. Normand Charbonneau avait été victime de voies de faits graves, et c'est le policier Leclaire qui avait fait enquête et fait traduire en cour deux suspects.

Devant le tribunal la victime aurait cependant été dans l'impossibilité d'identifier ses présumés agresseurs, et, selon ses dires, l'agent lui aurait alors fait remarquer que cela aurait des suites pour lui.

Peu de temps après, on appréhendait un de ses amis à son arrivée chez lui, avec un appareil vidéo volé. Le lendemain, on venait le chercher pour lui demander de témoigner contre cet ami.

Au poste, toujours selon la déclaration qui accompagne sa réclamation, on l'aurait non seulement interrogé, mais injurié, menacé, et le policier Leclaire lui aurait décoché un coup de poing au visage, pour le laisser en cellule pendant plusieurs heures.

Il aurait été incapable, par la suite, de reprendre son travail avant trois mois.

**PLACE JACQUES-CARTIER**  
1650, King ouest

Edifice à bureau de classe AAA dans un secteur décongestionné et facile d'accès avec stationnement extérieur et intérieur, services commerciaux au rez-de-chaussée. Nous visiter, c'est nous adopter.

**NOUS POUVONS VOUS OFFRIR TROIS LOCAUX ENCORE DISPONIBLES**

Un de 1100 pi. car., étage inférieure  
un de 1600 pi. car., entrée principale  
un de 1000 pi. car., sur étage

Pouvant servir à

|                         |                               |
|-------------------------|-------------------------------|
| Ex.: bureau de courtier | centre d'ordinateurs          |
| salle de montre         | école                         |
| esthéticienne           | agence de publicité           |
| équipement de bureau    | bureau de professionnel, etc. |
| médecin                 |                               |

119168x

Informations: Mme Marguerite Côté, (819) 565-1788

## CONCOURS "APRÈS DENISE"



## ATTRIBUTION D'UN VOYAGE A CANCUN

Le concours "Après Denise" bat son plein et commence à faire d'heureux gagnants. En effet M. et Mme Roland Morin partiront bientôt pour Fort-de-France, Martinique, gracieuseté de Sol-Vac Tours et de la Brasserie Labatt. Félicitations aux gagnants qui ont bien su répondre à la question des enquêteurs Jos Bidon et Associé diffusée sur les ondes de CIMO/FM 106.1.

Dans l'ordre habituel, M. Bertrand Ménard, représentant de la Brasserie Labatt, M. Daniel Roy, gagnant d'une glacière, Mme Marthe Morin et M. Roland Morin gagnants du voyage en Martinique ainsi que M. Paul Lecours de l'agence Boutique du Voyage, représentant Sol-Vac.

Les enquêteurs Jos Bidon et Associé vous encouragent à continuer d'écouter CIMO/FM 106.1 dans le but de leur fournir des renseignements qui les aideront à enfin découvrir Denise, celle qui connaît le secret de la Labatt Bleue.

**CIMO**  
FM 106.1

**SOL-VAC TOURS**

En collaboration avec

**la tribune**

Les règlements complets du concours "Après Denise" sont affichés à la station de radio participante et chez SOL-VAC Tours Ltd.

**"Labatt Bleue"**  
la bière la plus vendue au Canada

**...est bonne rare!**

120701

**HENEULT & GOSSELIN INC.**

**1-800-463-1319**

Spécialités:  
**DÉMENAGEMENT DE BATISSE  
ET CONSTRUCTION DE FONDATIONS**

■ ESTIMATION GRATUITE ■

N49360

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler.

A Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

**UNE LUEUR D'ESPOIR... SECOURS/AMITIÉ**  
poste d'écoute  
564-2323  
Sans frais d'appel:  
**LAC-MÉGANTIC**  
Composez 0 et demandez  
Zenith 5-3060

**A TOUTE HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT**

**VENTE D'ÉTÉ**

Jusqu'à **50%** de rabais

Vêtements pour dames importations

**BOUTIQUE 563-5066**

**Camélie Inc.**

Centre commercial King ouest  
2243, King ouest, Sherbrooke

119658x